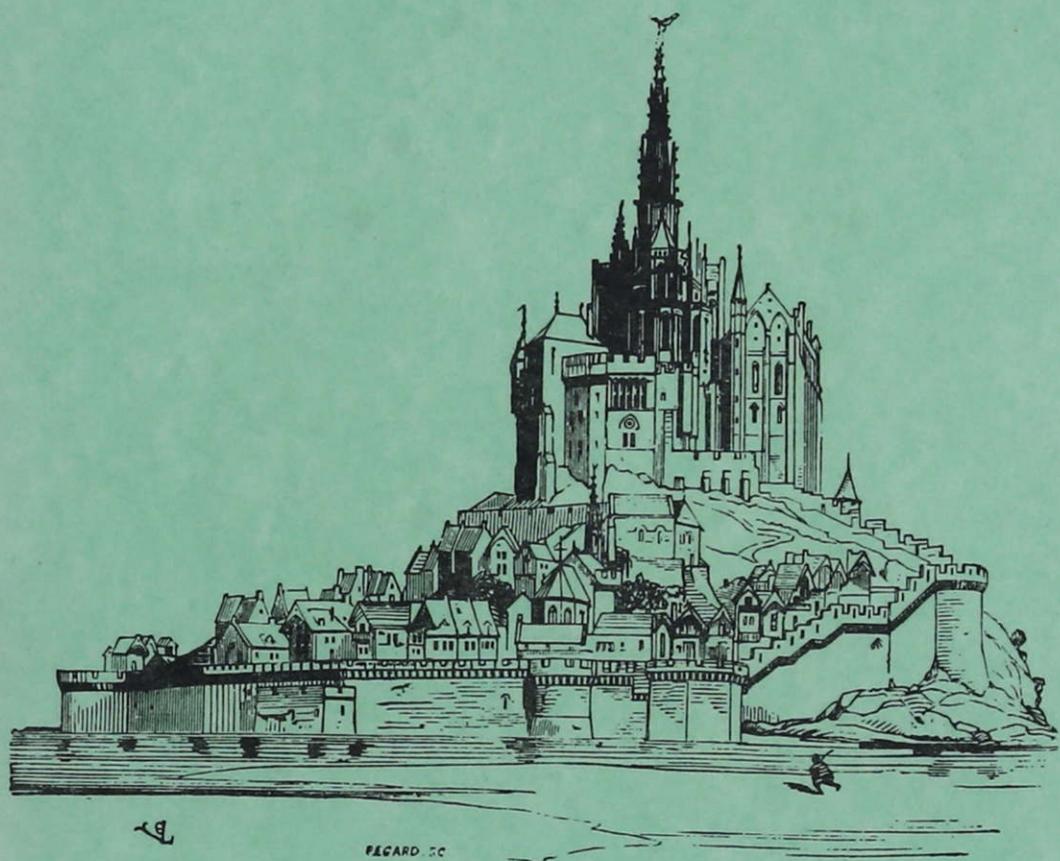


LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL



BULLETIN ANNUEL

N° 92 - ANNÉE 1987

Association reconnue d'utilité publique - Décret du 16 Avril 1918

Siège Social : 50116 Abbaye du Mont-Saint-Michel - BP 9

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

PARIBAS EN BASSE NORMANDIE ET EN BRETAGNE

au service
des
entreprises,
des
associations
et des
particuliers.



BANQUE PARIBAS

PARIBAS CAEN
4, RUE DE STRASBOURG
14000 CAEN
TEL. : 31.85.53.01

DIRECTEUR :
CLAUDE BONNAIRE

PARIBAS RENNES
4, RUE NATIONALE
35000 RENNES
TEL. : 99.79.46.11

DIRECTEUR :
XAVIER DESTENAY

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

(Décret du 16 Avril 1918)

Siège Social : 50116 LE MONT-SAINT-MICHEL (Manche)

BOITE POSTALE : n° 9

Réunion du 27 Septembre 1986 au Mont-Saint-Michel

Allocution du Président

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie très sincèrement d'avoir répondu nombreux à l'invitation qui vous a été adressée.

Ces remerciements, je vous les adresse bien sûr au nom de votre Conseil d'Administration, mais aussi et surtout au nom du Mont-Saint-Michel tout entier auquel vous témoignez, une fois de plus, votre attachement et votre fidélité.

Les uns et les autres, nous rêvons, n'est-il pas vrai, du jour où toutes les questions qui se posent au Mont et autour du Mont seront résolues. Nous connaissons l'importance et la gravité de ces problèmes mais nous savons que, malgré notre légitime impatience, il faudra du temps et beaucoup de volonté pour qu'ils trouvent des solutions convenables.

Nous ne devons pas, pour autant, nous décourager en nous rappelant que ce qu'ont fait les malheurs des temps et les maladresses des hommes n'est pas irréversible et qu'en agissant avec courage et ténacité, nous finirons bien par faire triompher le bon sens et la raison.

L'ordre du jour de notre réunion comporte essentiellement une communication de M. le Professeur Mussier, titulaire de la chaire d'histoire du Moyen Age à la Faculté des Lettres de Caen.

Permettez-moi, Monsieur, de vous exprimer au nom de tous nos

collègues notre gratitude pour avoir bien voulu accepter de présider notre rencontre annuelle à l'abbaye.

Nous savons tous la compétence et le talent avec lesquels vous occupez votre chaire. Vous vous inscrivez dans la lignée de ces professeurs de notre vieille et toujours vivante Université qui, tout au long des années, ont étudié et enseigné l'histoire de notre province, celle de ses grandes époques et de ses institutions. Je pense à quelques noms : Prentout, Degois, Léonard, Génestal et à ceux qui ont été mes maîtres à la Faculté de Droit, Bridrey, Besnier, Yver et tant d'autres.

Tous les grands personnages de notre passé normand vous sont familiers depuis le duc Guillaume jusqu'à Geoffroy de Montbray, Tancrede de Hauteville et naturellement le grand abbé du Mont que fut Robert de Torigni ; c'est de lui que vous nous entretenez tout à l'heure au travers du cartulaire du Mont-Saint-Michel. Votre intervention nous apportera, nous le savons d'avance, de précieuses informations sur ce que fut une des grandes périodes de l'histoire montoise.

Suivant l'usage, je dois, Mesdames et Messieurs, vous présenter les excuses d'un certain nombre de personnalités et d'amis du Mont qui n'ont pu se joindre à nous aujourd'hui :

- Notre Président d'honneur, M. JOZEAU-MARIGNÉ que retiennent, vous n'en serez pas surpris, les travaux du Conseil Constitutionnel,
- M. Jean-Paul MARTY, préfet de la Manche,
- Son Excellence Monseigneur WICQUART, évêque de Coutances et d'Avranches,
- Notre Vice-Président, M. Michel REULOS dont nous apprécions tous la culture, l'érudition et l'attachement au Mont,
- M. Jean-Marie DAILLET, député de la Manche,
- M^{me} Françoise MOSSER, directeur régional des Affaires Culturelles,
- M. Pierre-André LABLAUDE, architecte en chef du Mont,
- M. LESCROART, conservateur régional des Monuments historiques,
- M. Christian GOUYON, architecte des Bâtiments de France,
- M. Julien NICOLLE, maire honoraire du Mont,
- M. Maxime de CONIAC, conseiller général,
- M. Jean DOULCIER, M. André VIEL, le Chanoine A. ANGOT, le Docteur Gilles BUISSON, M. et M^{me} LÉPOUTRE-ADRIAN, M. et M^{me} LEFRANCIER... et tant d'autres qui, pour des raisons diverses, n'ont pu se joindre à nous.

Je salue avec beaucoup de plaisir M. Georges MANGEOT, sous-préfet d'Avranches, dont la présence souligne l'intérêt que portent les Pouvoirs publics à nos travaux et à nos actions. Je salue également M. René ANDRÉ, député de la Manche ; M. Pierre AGUITTON, vice-président du Conseil Général et du Conseil Régional, maire de Brécey ; M. Philippe LUIZARD, président du Syndicat d'Initiative du Mont. Je remercie de sa présence M. Nicolas SIMONNET, conservateur du Mont ; je lui demanderai tout à l'heure de nous informer en quelques mots des travaux en cours ou projetés. Je n'aurai garde d'oublier M. Eric VANNIER, maire du Mont ; il sait bien que les « Amis », quoi qu'on ait pu dire, veulent

avant tout le bien du Mont et sont, suivant le vœu qu'il a exprimé ici-même il y a deux ans, les « Amis des Montois ».

Vous seriez surpris si, aujourd'hui encore, je n'évoquais pas le problème du rétablissement de l'environnement maritime du Mont. J'ai lu récemment dans la presse régionale que la poursuite des travaux de désensablement de la baie ne pose pas de problèmes financiers mais uniquement des questions techniques. J'en accepte l'augure.

Mais en ce qui concerne la technique, nous savons à quoi nous en tenir. M. Jean DOULCIER a fait le 10 avril dernier, lors de notre Assemblée Générale à Paris, un exposé très précis sur ce point. Nous pourrions penser que les spécialistes ayant bien précisé ce qu'il faut faire, ou ne pas faire, en ce qui concerne particulièrement l'aménagement de l'estuaire du Couesnon, on va entrer dans la phase des réalisations.

Hélas pour le moment, nous demeurons dans l'expectative. Le 3 septembre dernier, j'ai écrit à M. CARIGNON, ministre de l'Environnement, une lettre volontairement modérée dans ses termes ; à la date d'hier, je n'ai reçu aucune réponse.

Malgré ce silence, nous ne devons pas nous décourager. Nous continuerons d'œuvrer pour qu'on ne s'endorme pas.

Beaucoup d'« amis » du Mont-Saint-Michel, de plus ou moins fraîche date, parlent et écrivent sur ces questions avec plus ou moins de bonheur. Qu'il me soit permis de déplorer le manque d'unité dans les réactions et les interventions des uns et des autres. On peut, à la limite, se demander si certains intervenants n'agissent pas pour freiner, voire pour empêcher, l'exécution de mesures dont l'utilité est scientifiquement démontrée et dont l'efficacité serait incontestable.

Quoi qu'il en soit, nous continuerons d'agir pour que le programme tracé par le Laboratoire central d'hydraulique de France soit appliqué dans son intégralité, étant entendu que le nécessaire devra être fait pour assurer l'accès au Mont dans des conditions normales, sans aucune gêne pour les visiteurs ni pour les habitants de l'agglomération.

Je dois en terminant vous donner un certain nombre d'informations. Vous avez sans doute vu dans la presse que le Bureau de Recherches Géologiques et Minières, le B.R.G.M., a édité un poster en couleur représentant le Mont et la baie photographiés par satellite à 832 kilomètres d'altitude. Ce document de grande qualité est fort instructif, notamment sur la circulation des rivières dans la baie. Notre ami Alain LHOMER est pour une large part à l'origine de cette opération. Il pourra, je pense, donner toutes précisions utiles à son sujet à ceux qui le désireraient. Je tiens à le féliciter pour cette précieuse contribution à l'étude des mouvements du sable et des eaux dans la baie. Ce poster est en vente en plusieurs endroits du Mont et notamment au Syndicat d'Initiative au prix de 45 francs.

Notre collègue, M^{me} Jeanne POTIER, dont nous connaissons tous l'attachement au Mont mais aussi la plume vigoureuse, vient de faire paraître une plaquette intitulée « De rêves en rêves, le Mont-Saint-Michel ». Elle y résume l'histoire du Mont et évoque avec beaucoup de lucidité les problèmes qui nous préoccupent. Je ne saurais trop vous recommander la lecture de cette brochure qui vient à son heure.

L'an dernier, beaucoup d'entre vous avaient apprécié la visite guidée par nos amis Nicolas SIMONNET et Henry DECAENS des parties les moins connues de l'abbaye, rarement présentées aux visiteurs ne serait-ce qu'en raison de leur exigüité. Nous leur avons demandé de prévoir pour cet après-midi une visite exceptionnelle réservée aux Amis du Mont ; elle vous guidera vers le logis abbatial où réside la communauté monastique.

Je vous signale que, comme chaque année, vous pourrez vous procurer au stand installé au fond de cette salle, auprès de M^{me} FÉRY, des gravures d'Henri VOISIN (petit et grand format) et de Jacques SIMON.

Mesdames et Messieurs, j'en aurai terminé lorsqu'une fois de plus je vous aurai demandé de contribuer efficacement au recrutement de nouveaux membres de l'association. De notre nombre dépend pour une large part l'audience que nous trouverons auprès des Administrations diverses et des Pouvoirs publics. Pour vous aider dans cette tâche, nous allons distribuer à chacun de vous quelques exemplaires du très beau dépliant que nous avons édité, il y a quelques années, à la demande d'Yves-Marie FROIDEVAUX qui l'avait préparé avec le talent que nous lui connaissions.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

LA NUIT DE L'ABBÉ ROBERT (*)

par le Père Bruno de SENNEVILLE

à Dom GRAMMONT, ancien abbé du Bec-Hellouin

« Au sortir de Complies, il ne sera plus permis à personne de dire quoi que ce soit. Si quelqu'un viole cette règle du silence, il sera puni rigoureusement : on excepte les cas urgents d'hospitalité ou un ordre de l'abbé. Mais, même en ces circonstances, tout se fera avec une extrême gravité et une parfaite retenue ».

(Règle de saint Benoît, chapitre XL, II)

Et c'est ainsi que l'Abbé Robert de Torigni a réuni dans la petite pièce attenante à sa cellule, en ce samedi 22 novembre 1158, et après Complies, Prieur et Sous-Prieur, Chantre et Cellerier de l'Abbaye. En se rendant au logis abbatial, chacun des officiers, comme l'on disait, se doutait que l'Abbé voulait une dernière fois s'assurer que tout était prêt pour la journée de lendemain. Journée importante par le nombre et la qualité de ceux qui y prendraient part. Songez plutôt : cinq Abbés, ceux de Lonlaye, de Saint-Sever, de Cerisy, d'Evron, l'Abbé des Deux-Jumeaux, l'Evêque d'Avranches Herbert, l'Archevêque de Rennes Etienne, deux Cardinaux, Roland du titre de Saint-Marc et Chancelier du Roi (1) et Octavian (2) ; enfin et tout simplement le Roi de France, Louis, septième du nom, et son cousin et vassal Henri II, duc de Normandie et d'Aquitaine, Roi d'Angleterre. Mais journée plus importante encore par son enjeu : la réconciliation des deux Rois.

Que de fois, depuis des semaines, et même des mois, l'Abbé n'avait-il pas tourné et retourné dans sa tête toutes les faces de cette rencontre, toutes les données du problème. L'idée lui en était venue un soir de printemps, lorsque, de la terrasse exigüe de l'Ouest, il avait dans son rêve et sa prière, au-delà de l'horizon qui embrumait Chausey, deviné Jersey et Guernesey et même Albion, et à travers tous ces prieurés que l'Abbaye y

avait fondés, il avait alors plus largement pensé aux deux royaumes et à leurs souverains.

Seul devant Dieu, à la pointe de ce rocher, à la proue de cette Abbaye, au cœur de cette Communauté dont il avait reçu commande et charge, il avait évoqué Lys et Léopards, grâce à certains secrets qui lui avaient été confiés, par-delà quelques confidences, mais aussi à travers toute cette souffrance latente qu'il devinait dans tant de pèlerins de l'Archange, ces « **mique-lots** » bien-aimés. Oui, il avait un soir senti plus gravement ce que représenterait une réconciliation solennelle des deux Rois.

Avec sa sagesse coutumière, il avait laissé mûrir le projet. Il avait prié et fait prier (sans dire ce dont il s'agissait d'ailleurs) et les Grands du Royaume et les Seigneurs des environs, et les plus humbles — et surtout ceux-là —. Cela lui était facile lorsque quotidiennement il traversait l'infirmerie et visitait les pèlerins entassés dans l'Aquilon. Un jour enfin, il s'était décidé. Oui, Dieu voulait cette réconciliation, la lui demandait presque, lui demandait en tout cas de mettre le Saint Rocher au service de la Paix. Aussitôt la décision prise, son sens pratique, son remarquable (redoutable pensaient même certains) don d'organisation se mirent en œuvre. Le terrain des deux Cours (sables toujours un peu mouvants) fut habilement sondé. Puis furent lancées les invitations, établi le programme, définies les responsabilités. Les ordres enfin donnés, dans l'enthousiasme, tous se préparèrent à ce grand jour. L'Abbé pourtant n'oubliait pas le sens spirituel de l'événement, ne manquait aucune occasion, au Chapitre surtout, de le rappeler à ses fils. Une offensive de prière devait soutenir la préparation matérielle, devait doubler l'offensive de paix. Et c'est ainsi que l'on en était arrivé à l'ardente vigile.

— Entrez mes fils. Vous vous doutez de pourquoi je vous ai fais venir. Tout est-il prêt ?

— Oui, Révérendissime Père, à part ce que nous ne pourrions faire que demain matin, comme prévu d'ailleurs, et cela n'est guère, sauf aux cuisines.

A tour de rôle, les quatre moines rendirent compte de leur obédience. Discrètement, mais avec précision, l'Abbé s'assurait évidemment que tous ses ordres avaient bien été exécutés ; mais pour Robert, jamais l'obéissance ne s'était limitée à l'exécution littérale. Ces fils le connaissaient maintenant depuis plus de quatre ans, et avaient remarqué comment en lui, le sens aigu du gouvernement n'avait nullement étouffé la sensibilité, ni la largeur de vues, la perception de la nuance. Souvent même l'Abbé les avait étonnés par l'importance qu'il donnait au détail oublié... « Toujours signe, disait-il, de probable légèreté, de cer-

taine médiocrité, de navrante insensibilité ». Oui, le grand Abbé savait que la perfection, ou plutôt sa recherche est toujours signe d'amour, savait surtout que l'Amour est l'arme suprême.

Tenez, ce soir encore, après s'être enquis de la procession qui accueillerait les souverains sur la grève : « le bénitier, les chandeliers, les encensoirs et les deux croix sont-ils étincelants ? Père Osmond, a-t-on bien adapté le choix des proses, des séquences et des litanies à l'alternance des marches et des paliers de la montée ? Rappelez-vous pour la Saint-Michel, nous étions également descendus accueillir le Roi Henri ; et lors de la procession, nous étions tous essoufflés ; la dignité s'en est ressentie ». L'Abbé avait ensuite demandé :

— A propos, pour la Sainte Messe, a-t-on prévu suffisamment d'ornements sacrés pour tous les prêtres des environs, qui comme corneilles... curieuses et pieuses, viendront, mais ont omis de prévenir ?

Les quatre moines ne purent s'empêcher de sourire.

— Et pour le repas ? Oh, je fais toute confiance à nos frères, je ne sais ce qu'ils nous préparent, mais cela sentait rudement bon ce soir dans le quartier des cuisines ! Vous vous en êtes aperçus, j'espère ! Je tâcherai d'y passer demain matin. Je ne peux m'empêcher d'évoquer combien le Roi Henri avait manifestement goûté certaines venaisons lors de son passage au Bec en 1145 ! Vous veillerez, Père Lambert, à ce que personne ne soit oublié parmi ceux qui ne déjeuneront pas au réfectoire. Que pour eux aussi ce soit la fête !

De la tête, les moines approuvent. Ils n'ont pas oublié que chaque année pour son anniversaire, l'Abbé demande une amélioration de l'ordinaire... une gâterie, une douceur pour ses frères, pour tous ceux qui humblement, silencieusement, avec fatigue et ferveur servent et s'en font honneur.

Et brusquement, l'Abbé avait enchaîné :

— Et notre frère Guillaume de Saint-Pair ? Je n'ai vraiment pas eu le temps de le voir, nos Seigneurs de Séez et de Bellême m'ont retenu plus longtemps que je ne pensais, et demain matin sera de même je le crains. Père Prieur, aurez-vous la gentillesse de vérifier ce que notre frère Guillaume a choisi dans la Chanson de Roland et dans son Roman du Mont-Saint-Michel pour le cours du repas. Qu'il pondère soigneusement — et humblement — entre les deux œuvres. Oui, mes enfants, je lui ai demandé de nous chanter quelques passages du Poème de Tuoldus. Nos hôtes y seront sensibles, surtout notre Roi Henri. Nous ne pouvons en effet oublier que son aïeul le Duc Roi (je devrais dire le Duc, il n'avait point alors accompli la Conquête !) passa avec

le comte Harold en vue du Mont, il n'y a pas cent ans ; ils faillirent même s'enliser ! Seulement, que Guillaume (le nôtre) ne nous donne point trop de ces corps à corps dont il sait que nos Seigneurs raffolent, inutile de le dire ! et qu'il n'oublie pas la mort du Preux Roland. Vous savez...

*« Sur son bras il a laissé retomber sa tête,
Il est allé les mains jointes à sa fin,
Dieu lui envoie son ange chérubin
Et saint Michel du Péril
Avec eux y vint saint Gabriel
Ils portent l'âme du comte en paradis ».*

Robert était parti pour chanter en entier le prodigieux poème. Il se reprit brusquement.

— Pardon mes Pères, je vous oubliais et m'oubliais moi-même ; pardon. Je disais donc que notre frère nous donne aussi, mais très simplement, comme anonymement, comme l'œuvre d'un autre, quelques passages de son Roman ; notamment le Jugement Saint Michel. Vous savez bien « **Prévost Michiel de Paradis...** » non, non mes Pères, vous ne m'y reprendrez pas deux fois, ajouta-t-il avec un bon sourire, voyant celui que ses fils commençaient d'esquisser.

Une fois encore, les quatre anciens sont surpris. Décidément, Robert est un rude... et un tendre, un rêveur, un précis et un poète. Ils admirent, reçoivent au plus profond d'eux-mêmes, l'exemple que leur donne l'Abbé, qui, ils le savent, porte grand dans sa tête et grave dans son cœur.

— Merci, à demain mes fils.

S'étant inclinés profondément les quatre moines quittent la petite pièce, et le bruit de leurs pas s'éteint rapidement. L'Abbé s'assied alors à son pupitre. Comme chaque soir, il ouvre sa Chronique, se préparant à y ajouter quelques lignes, lorsqu'il entend un grattement timide à la porte.

— **Deo Gratias !** prononce l'Abbé, et deux tout jeunes novices entrent, un tantinet gênés.

— Comment mes fils, vous ne dormez pas encore ?

— Père Révérendissime, murmure le plus petit (mais non le moins hardi), voilà...

— Le pauvre gosse triturait son scapulaire — on a eu une castille tous les deux.

— Une castille ?

— Oui ! Enfin, on s'est dit des choses pas gentilles...

— Pas mêmes belles, ajouta le plus grand.

— Enfin, vous comprenez, Père, le Père Maître nous avait

donné bien des choses à faire, et dans l'excitation, on en a oublié, d'autant plus que je croyais que frère Raoul s'en chargerait, dit le petit avec un mouvement de tête vers son frère.

— Oui, mais moi, reprit l'autre piteusement, je pensais que c'était au frère Albin de les faire. Alors, vous comprenez, Père Révérendissime, ce soir après les Vêpres, le Père Maître n'était pas content, mais pas content du tout. On en a entendu... Remarquez, on a rien dit, on s'est même agenouillé, mais ensuite — entre nous — on a réglé nos comptes.

— Réglé vos comptes ? interrogea sévèrement l'Abbé.

— Oui, Père Révérendissime, on s'est baillé une mornifle.

Il y eut un silence, un reniflement. Mais déjà frère Albin enchaînait :

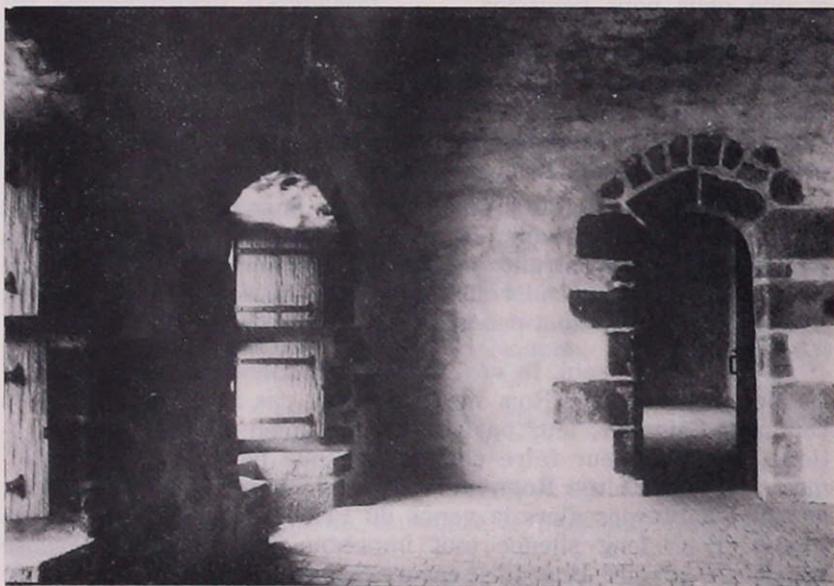
— Seulement, voilà qu'on a repensé à tout ce que vous aviez dit au sujet de demain, que le chemin de la paix passait par notre bonne entente, par la charité fraternelle ; que nos Seigneurs les Rois ne pouvaient guère faire la paix, si nous les moines, on ne s'aimait pas. Finalement, il a bien fallu se faire la bise. Seulement voilà, c'était encore mieux de vous le dire, et que vous nous bénissiez.

Souriant extérieurement, mais intérieurement tellement ému, l'Abbé les bénit d'un large signe de croix. Il pensait déjà au lendemain (Mon Dieu ! Si les deux Rois pouvaient être comme ces deux gosses...). Puis si doucement, il les signa au front, presque aussi tendrement que s'il les avait embrassés.

— Allez mes enfants, tout cela est fini, oublié ; mais c'est bien d'être venus me voir. Je prierai pour vous. Surtout ne faites pas de bruit en rentrant au dortoir, et priez aussi pour votre Père avant de vous endormir, afin que Dieu soit content demain. Bonne nuit, mes tout-petits.

L'Abbé resta seul, le vrai combat commençait, et il le savait. La pensée des deux Rois ne le quittait pas : « Comment, mais comment Seigneur, leur parler au cœur, bien au-delà de la Politique, comment leur faire comprendre que par-delà « les Royaumes », il s'agit du « Royaume » ? Dans un mois, ce sera Noël, et nous chanterons alors la venue du Prince de la Paix (**Princeps Pacis**). D'un long silence tout imprégné de prière, la réponse venait de surgir. Une fois encore la liturgie de la Parole de Dieu lui apportait la réponse du Seigneur. « Voyons Robert, nos Princes vont prier ensemble, et avant le **Pater Noster**, ils vont écouter l'Épître et l'Évangile, ils vont écouter ton homélie. Alors tu comprends ce qu'il te reste à faire. Mon bonhomme, si tu as vraiment la Paix au cœur, c'est à toi de la leur donner, à travers ce que tu leur diras, et qui n'est que ce que je te dirai de dire. Au travail l'Abbé ! ».

Robert se leva, prit sa lampe, sortit du logis. Il descendit une quinzaine de marches, s'arrêta devant la porte de Notre-Dame-sous-Terre. De sa main libre, il prit le trousseau de lourdes clefs qui pendait à sa ceinture, en choisit une, ouvrit, entra. Instinctivement, en cet instant qu'il savait grave, il avait éprouvé le besoin de se recueillir au creux du Rocher, dans l'Oratoire primitif, devant le petit autel dédié à la Très Sainte-Trinité. Longuement il pria. Comme toujours le silence, le recueillement de cette crypte agissait ; toutes ces prières qui depuis quatre siècles et demi s'y étaient élevées le pacifiaient. La lumière se faisait dans cet homme que d'aucuns jugeaient habile, alors qu'il n'était que le serviteur de tous les dons que Dieu lui avait faits. Le temps passait, l'Abbé ne s'en apercevait pas. Sans diminuer d'intensité, sa prière s'incarnait davantage. De même qu'il avait appelé Dieu à son secours, et Monsieur Saint Michel, son homme d'armes, « à la rescousse ! » maintenant ses grands Anciens du Bec dans la tradition et le souvenir desquels il avait été si intensément, pieusement et fidèlement élevé.



Logis de Robert de Torigni (XII^e siècle). Photo H. Decaëns

Avant tout Herluin le chevalier de toute noblesse. Grand par sa naissance, ne descendait-il pas par son père des Danois « qui les premiers occupèrent la Normandie » ? N'était-il pas par

sa mère, Dame Eloïse, apparenté aux Ducs de Flandre ? Et Herluin pourtant si rayonnant dans son humilité, aussi confiant dans son Seigneur qu'il l'avait courageusement été dans son épée ; aussi fidèle à Dieu qu'il l'avait été au comte Gilbert de Brionne. Herluin ouvrier infatigable de la première à la dernière heure. Administrateur avisé, Père très bon, Abbé selon le cœur de saint Benoît, cœur toujours battant de l'Abbaye du Bec... Seigneur, quelle litanie. Saint Herluin, priez pour moi.

L'Abbé eut une distraction : « Il faudra que j'envoie au Bec ou à Canterbury le frère Roger, il est inadmissible que nous n'ayons pas encore ici, ni la vie d'Herluin de Gilbert Crépin, ni celle de Lanfranc par le neveu »...

La distraction avait été courte, seulement l'évocation d'Herluin s'était doublée de celle de Lanfranc.

Celui-là avait été l'esprit et le cerveau de son Abbaye, avec son intelligence supérieure, sa dévorante activité qui réunissaient textes et élèves, « Lanfranc, mon maître, savez-vous que depuis que je suis au Mont, on appelle l'Abbaye la Cité des Livres ? ». Sans attendre la réponse, la mémoire prodigieuse de l'Abbé tournait les pages de la vie de ce grand ancêtre : « L'homme le plus cultivé de son temps », conseiller des Grands, rassureur des petits, Ecolâtre, Prieur du Bec, Abbé de Saint-Etienne de Caen, l'Abbaye aux Hommes, Archevêque de Canterbury, Primat de toutes les contrées transmarines, et à ses heures pourquoi pas ? Régent d'Angleterre. Mon Dieu, quelle litanie ! Qui sommes-nous à côté d'eux ? Bienheureux Lanfranc, priez pour moi.

A son tour dans la triade incomparable, Anselme s'avancit.

Lui, c'était le génie et la sainteté, l'Agneau très doux et le Léopard courageux, l'éducateur très aimé, le très tendre ami. Anselme : disciple, professeur, moine, Prieur, Abbé, Archevêque. Philosophe, métaphysicien, contemplatif, mystique, Saint, Docteur ! Mon Dieu, quelle litanie... Saint Anselme, priez pour moi.

Et vous aussi, les saints moines du Bec, et vous encore mes Abbés. Bosen, toujours simple, gai, hospitalier, qui m'avez reçu comme novice. J'ai dû vous en faire voir. Thibaut, à peine entrevu. Létard (vous n'étiez pas commode, cher Père...) mais si édifiant lorsque vous êtes devenu aveugle comme le vieux Tobit, comme notre Père Herluin ; et vous Abbé Roger, à qui je dois tellement ! ne serait-ce que de m'avoir permis pendant cinq ans de vous aider, en voyant de plus près tout votre labeur. Oui, vous tous, mes Abbés et mes Pères du Bec, priez pour votre fils.

Il eut aussi une pensée vers l'Abbé Bernard du Mont, ou Bernard du Bec, que d'aucuns appelaient déjà Bernard le Véné-

rable. C'était son presque prédécesseur. Il était comme lui venu du Bec ; il s'en sentait tellement proche. « Bernard, mon frère, aide-moi ».

Les noms, les visages, les souvenirs s'étaient égrenés dans sa mémoire comme dans sa prière. L'Abbé se redressa, respira un grand coup : « Il faudrait quand même y aller ».

Il se leva, ressortit, referma soigneusement la lourde porte. Quelques marches. Au moment où il entra chez lui, un violent courant d'air dans l'escalier glacé faillit éteindre sa lampe. La flamme vacilla, se vrilla sur elle-même, devint toute petite ; il l'abrita de sa main qui tenait les clefs, referma la porte sur lui. Aussitôt le vent chuinta entre le bois et le granit. Il frissonna en entendant une averse glacée, frapper, griffer les petits carreaux des fenêtres, comme pour lui rappeler, après la paix de l'Oratoire, qu'au-delà des murs épais, il n'y avait pas comme au Bec, les prés tout gonflés d'eau, les grands arbres tout bruisants de pluie au creux d'un petit vallon, mais seulement l'immensité des sables et du ciel, et l'assaut de la mer et la ruée des vents.

Malgré lui, une page de l'Évangile de saint Matthieu si souvent méditée lui revint à l'esprit...

« Ainsi, quiconque écoute ces paroles que je viens de dire, et les met en pratique, dit le Seigneur, peut se comparer à un homme avisé qui a bâti sa maison sur le roc. La pluie est tombée, les torrents sont venus, les vents ont soufflé et se sont déchainés contre cette maison et elle n'a pas croulé ; c'est qu'elle avait été fondée sur le Roc... ».

Quelle parabole du Mont pensa-t-il... mais le Mont-Saint-Michel est-il vraiment l'inébranlable maison de Dieu, fondée sur le Roc ? Se pourrait-il par malheur, que sans nous en apercevoir, nous ayons quitté « la » maison pour en habiter une autre, toute semblable — extérieurement — mais qui ne serait que façade et sans fondements. Au fond c'est cela le but de la Conversion : demeurer dans l'inébranlable et spirituel château de Monsieur Saint Michel... c'est cela bâtir une maison de prière.

Le Missel qui était sur l'un des deux petits pupitres était déjà ouvert à la page du dernier dimanche après la Pentecôte. Il lut l'Épître. Une fois encore il en fut émerveillé... puis se sentit comme les bras coupés, se voyant déjà au lendemain, durant la messe conventuelle. « Mais que voulait-on, doux Seigneur, qu'il ajoutât à la plénitude du texte sacré ? Lisez plutôt ce que saint Paul écrivait aux Colossiens... mais en imaginant que vous êtes Roi ! » :

« Soyez remplis de la connaissance de la Volonté de Dieu, en toute sagesse et intelligence, pour marcher d'une manière digne de Lui, Lui

plaisant en toutes choses, portant des fruits en toutes sortes de bonnes œuvres... pour manifester toute patience et longanimité... ».

« Eh bien, pensa l'Abbé, si avec tout cela « Ils » ne comprennent pas, c'est vraiment que l'Esprit-Saint aura eu une distraction ! ». Ce n'était pas de l'ironie chez lui. A cette heure c'était le sourire de la tension intérieure, tout au plus l'écume de la fatigue.

Mais déjà il lisait le verset du Graduel :

« Vous nous avez délivrés Seigneur de ceux qui nous affligeaient... et vous avez confondu ceux qui nous haïssaient... Alleluia... Alleluia... Des profondeurs je crie vers toi, Seigneur, écoute ma prière. De profundis clamavi ad te Domine. Alleluia... Alleluia ».

Décidément la liturgie était inspirée... elle l'est toujours... mais aujourd'hui, elle l'était spécialement.

Le froid se fit davantage sentir. Robert se leva, prit sur son lit une couverture qu'il se jeta sur les épaules. Il continua sa lecture, s'enfonça davantage encore dans sa méditation. Jamais il ne s'était senti aussi pauvre, aussi démuné... et en même temps investi — comment dire... presque solennellement... — saint Michel, priez pour moi...

Son archange, qu'il servait si fidèlement le lui devait bien, d'ailleurs, n'était-il pas l'Introduit et le Peseur des âmes au jour du Jugement, et voilà que l'Évangile selon saint Matthieu qui serait solennellement chanté dans quelques heures apportait l'annonce apocalyptique de l'abomination de la désolation. Jésus nous plaçait devant l'instant inexorable, où tout nous quittera... où nous nous retrouverons, seuls, pauvres, dans la vérité probablement tragique de ce que nous aurons fait, et encore plus été. Je le sais bien, pensa l'Abbé, que s'il y a à la porte du Paradis terrestre un chérubin à l'épée flamboyante, il n'y en aura nul besoin pour me dire si je dois être à droite ou à gauche... ni pour me faire comprendre ce que j'ai été, ce que je suis. Non, c'est moi qui jetterai au Néant éternel ce qui n'était ni digne de Dieu, ni de moi-même ; et c'est saint Michel, l'archange de toutes nos luttes, le garant de tous nos courages, le veilleur de toutes nos agonies, qui présentera à Dieu ce qui peut, ce qui doit lui être présenté.

Laissons au Seigneur de toute miséricorde le soin de pardonner, le soin de réparer. Gardons plutôt le regard vers cette journée où la lumière du matin, et grâce à Dieu, et grâce à vous frères et fils bien-aimés, le psaume vingt-quatrième, commençant à s'incarner, peut être chanté en esprit et en vérité :

« J'écoute : que dit le Seigneur ?

Ce que dit le Seigneur, c'est la paix,

*la paix pour son peuple, ses amis,
ceux qui reviennent à lui de tout cœur.
Proche est son salut pour qui le craint
et la Gloire habitera notre terre.*

*Amour et Vérité se rencontrent,
Justice et Paix s'embrassent ;
Vérité germera de la terre
et des Cieux se penchera la Justice.*

*Dieu lui-même donne le bonheur
et notre terre donne son fruit ;
Justice marchera devant lui
et Paix sur la trace de ses pas...
Amen ».*

L'Abbé reposa la plume.

Rude homélie, et rude journée pensa-t-il, sans se prendre complètement au sérieux, et pourtant exténué. « Seigneur, serez-vous content ? », interrogea-t-il. « Seigneur, ne me lâchez pas », ajouta-t-il, « il y va de la paix de vos royaumes de cette terre, il y va de votre Royaume... et de même qu'il faut des fleurs de lys au jardin éternel du Paradis, de même il y faut des léopards. Je sais bien que le prophète Isaïe a oublié de les mentionner... mais quand même... et puis, s'il le fallait mon doux Seigneur... prenez ma vie ». Oui, rude nuit.

Il s'était enfin assis sur sa couche... « Ah non, ah non », murmura-t-il. Il venait d'entendre les premiers coups de cloches qui réveillaient les frères pour Matines. La « Vie de saint Herluin » lui revint aussitôt en mémoire :

« Toujours le premier levé pour la prière, jamais l'écrasante fatigue du labeur journalier ne le retenait au lit après les autres » ; le chapitre quarante-septième de la Règle, surtout : « La charge d'annoncer l'œuvre de Dieu aussi bien le jour que la nuit incombe à l'Abbé. Il l'exercera lui-même ou la confiera à un frère si ponctuel que l'office se fasse toujours aux heures prescrites... ».

Debout ! et courageusement, l'Abbé Robert se releva.

Ce jour-là, dimanche 23 novembre 1158, les deux Rois furent magnanimes, l'Abbé Robert de Torigni grand à son habitude, et Dieu fut bon comme toujours.

Un peu plus tard, les deux souverains vinrent coucher à l'Abbaye du Bec, et c'est là que le Roi de France déclara « **qu'il ne pouvait aimer personne plus que le Roi d'Angleterre...** ». « **Mot admirable** », nous dit le chroniqueur, moine du Bec, mot admirable ! A-t-on jamais ouï dire que les Rois d'Angleterre et de France se soient associés d'un tel Amour.

Mais la Paix n'est-elle pas justement sans prix... L'Abbé savait de quel prix la Paix se paie.



Crosse et disque funéraire de Robert de Torigni, objets retrouvés en 1875 par Edouard Corroyer lors de la réfection de la terrasse de l'Ouest.

(1) Il sera Pape sous le nom d'Alexandre III.

(2) Il sera antipape sous le nom de Victor IV.

(*) Des ennuis de santé n'ayant pas permis à M. Lucien Musset de mettre au point le texte de sa conférence sur « le Cartulaire du Mont-Saint-Michel et Robert de Torigni », le Père de Senneville a bien voulu nous donner pour le présent bulletin le texte de cette nouvelle. Nous le remercions vivement de sa précieuse collaboration.

Assemblée Générale du 8 Avril 1987

Rapport Moral

En ouvrant cette Assemblée générale ordinaire 1987 des Amis du Mont-Saint-Michel, je dois, au nom du Conseil d'Administration, vous remercier d'avoir répondu nombreux à notre invitation, manifestant ainsi, une fois de plus, l'intérêt que vous portez à la vie et à l'activité de notre Association.

Je dois aussi présenter les excuses de beaucoup de collègues qui n'ont pu se joindre à nous et qui ont néanmoins tenu à nous redire leur attachement et à nous apporter leurs encouragements.

Je ne puis les nommer tous mais je citerai néanmoins :

- M. le Haut-Conseiller JOZEAU-MARIGNÉ ;
- Notre Vice-Président, M. Michel REULOS ;
- M. Julien NICOLLE, maire-honoraire du Mont ;
- Son Excellence Monseigneur WICQUART, évêque de Coutances et Avranches ;
- Son Excellence Monseigneur JACQUELINE, nonce apostolique au Maroc ;
- M. Jean-Pierre BADY, directeur du Patrimoine ;
- M. Pierre-André LABLAUDE, architecte en chef du Mont ;
- M. Yves LESCROART, conservateur des Monuments Historiques ;
- M. Christian GOUYON, architecte des Bâtiments de France ;
- M. René ANDRÉ, député de la Manche ;
- M. Jean-Marie DAILLET, député de la Manche ;
- M. Maxime DE CONIAC, conseiller général de la Manche ;
- M. Philippe LUIZARD, président du Syndicat d'Initiative du Mont ;
- M. Michel NORTIER, conservateur en chef honoraire des Archives nationales ;
- M. Pierre GARREAU, M. Pierre NICOLAS, le Général DE VILLEPLÉE, M. Jean VILNET et tant d'autres qui nous ont fait parvenir une procuration.

Le premier but du rapport moral présenté à l'Assemblée générale d'un groupement tel que le nôtre est de dresser un bilan de santé de l'Association. Nous pouvons vous dire que notre Association se porte assez bien. Au cours de l'année écoulée, nous avons enregistré 39 adhésions nouvelles ; l'an dernier à pareille époque, nous vous annonçons une trentaine de nouveaux membres, inscrits en 1985. Comme vous pouvez le constater, notre recrutement se poursuit correctement. Bien sûr, nous apprécierions qu'il soit plus rapide et plus important de façon à atteindre les milliers d'adhérents qu'ont connus nos lointains prédécesseurs. Mais ce résultat, c'est de toute l'Association qu'il dépend : nous

ne pouvons que vous demander avec insistance d'agir en ce sens auprès de vos amis. Si chaque adhérent actuel recrutait deux nouveaux collègues dans la présente année, nous serions plus de 3 000 l'an prochain ! Serait-ce un rêve irréalisable ?

Ceci dit, nous devons déplorer, une fois de plus, la fantaisie avec laquelle beaucoup d'entre nous acquittent leur cotisation ; on verse son obole une fois tous les deux ans, tous les trois ans, voire tous les cinq ans et on reçoit néanmoins chaque année, avec trois ou quatre courriers, le bulletin annuel ! Dans son rapport financier, M^{me} E. FÉRY, notre trésorière, vous dira ce que coûte maintenant l'édition et l'envoi du bulletin. Cette situation nous contraint à faire preuve de plus de rigueur : notre Conseil a décidé de considérer dorénavant comme démissionnaires nos collègues qui, après rappel, seront restés trois ans sans payer leur cotisation.

Nous nous voyons par ailleurs obligés de vous proposer un relèvement du barème de nos cotisations.

Le tarif actuel adopté en 1982 prévoit :

- 50 F par an pour les membres adhérents ;
- 100 F minimum pour les membres bienfaiteurs.

Nous devons dire que déjà bon nombre de nos fidèles amis, conscients de l'extrême modicité de la cotisation de membre adhérent, ont d'eux-mêmes porté leur versement annuel à 100 F.

Nous vous proposons donc l'adoption du barème suivant :

- Membre adhérent : 100 F par an ;
- Membre bienfaiteur : 150 F minimum par an.

Une résolution en ce sens sera tout à l'heure mise aux voix.

La plupart des cartes actuelles d'adhérents sont anciennes ; nombreux sont ceux d'entre nous qui les ont égarées. Nous avons prévu d'envoyer cette année à chaque collègue qui réglera sa cotisation une nouvelle carte qui annulera l'ancienne. La nouvelle carte mentionnera naturellement le droit accordé à nos collègues au demi-tarif du droit d'entrée de l'Abbaye.

Nous envisageons par ailleurs l'envoi aux cotisants d'une carte annuelle, ce qui supprimera celui des timbres que beaucoup d'entre nous oublient de coller sur leur carte actuelle.

Après ces informations de caractère administratif quelque peu fastidieuses mais importantes et obligatoires, nous devons vous donner quelques nouvelles sur le Mont et sur ce qui s'y passe.

Le premier sujet que nous évoquerons est, bien sûr, celui du « désensablement » ou comme l'on dit officiellement celui du « rétablissement de l'environnement maritime ». On s'est longtemps demandé si l'arasement partiel de la digue de Roche Torin servirait à quelque chose. D'après les spécialistes, il s'avère que cette opération était utile et qu'on commence à en constater les effets.

Le 27 septembre dernier, lors de notre réunion au Mont, j'ai donné lecture de la lettre que j'avais adressée le 3 septembre à M. CARIGNON, ministre délégué chargé de l'Environnement. Sans nouvelles de sa part,

je lui ai écrit à nouveau le 9 octobre, puis le 2 décembre 1986. J'ai reçu une réponse le 18 février ; je vous en donne lecture.

Monsieur le Président,

Le maintien du caractère maritime de la Baie du Mont-Saint-Michel est sans aucun doute l'action majeure qui doit être conduite afin de concrétiser la volonté de l'Etat en matière de reconquête des sites les plus remarquables.

D'une portée effectivement limitée, les travaux d'arasement de la digue de la Roche Thorin ont été, cependant, l'occasion de donner le coup d'envoi à l'opération de désensablement du Mont-Saint-Michel. Les dernières photographies aériennes disponibles montrent une efficacité réelle de ces premiers travaux même s'ils n'étaient pas, dans le temps prioritaires. Depuis, les études hydrauliques et sédimentologiques concernant les projets d'aménagement du Couesnon se sont poursuivies.

Ces études préalables permettent d'étudier les différents systèmes envisageables, d'en mesurer l'efficacité attendue et d'en préciser les conditions d'implantation.

L'étude de l'avant-projet sommaire des travaux doit permettre l'ouverture de l'enquête publique pour l'été 1987, l'étude d'impact devant être menée parallèlement. Les travaux du premier barrage sur le Couesnon devraient démarrer en 1988.

D'avance je vous remercie du soutien que vous apportez à cette difficile opération et de votre contribution au « succès local », élément essentiel d'une réussite totale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre : Alain CARIGNON

Le premier barrage dont il est question aura pour but d'éviter que la mer remontant dans le lit du Couesnon ne provoque des inondations dans les terres cultivées et à la limite de Pontorson. Verbalement, on nous a fait savoir que la transformation du barrage aval, au lieu-dit « la Caserne », construit hélas ! en 1968, est programmée pour 1989.

Par ailleurs, M. MÉHAIGNERIE, ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, a, par lettre adressée le 5 février 1987 à notre collègue M. PERRIN, précisé qu'en ce qui concerne les travaux prévus, la maîtrise de l'ouvrage sera exercée en tout état de cause par l'Etat, responsable de l'opération.

Sans vouloir faire preuve d'un optimisme exagéré, nous devons constater que les choses avancent. Bien sûr, nous aurions souhaité que toute cette affaire évolue plus rapidement, mais était-ce possible ? Il faut tenir compte des problèmes que posent à l'échelon national, comme aux plans régional et départemental, et aussi au niveau local, les opérations projetées.

Nous voulons maintenant vous entretenir de ce qui se passe au Mont-Saint-Michel, mais pour notre part, nous nous limiterons à évoquer ce qui de près ou de plus loin a un rapport avec les objectifs et les activités de notre Association, tels qu'ils sont définis par nos statuts.

L'événement de l'année, c'est bien sûr la dépose et la descente

de la statue de saint Michel de Frémiet installée, il y a 90 ans, au sommet de la flèche de l'église abbatiale. Il y a deux ans, M. LABLAUDE nous avait décrit les malheurs de cette statue ; il nous avait exposé les problèmes que pose sa restauration. Actuellement, l'entreprise de charpente AUBERT-LABANSAT, qui travaille régulièrement pour les Monuments Historiques, vient de mettre en place un échafaudage impressionnant qui permet d'atteindre le socle de la statue et de la desceller. Elle sera ensuite descendue à l'aide d'un hélicoptère ; sa restauration est prévue dans les mois qui viennent et, si tout va bien, elle sera remise en place vers la fin de l'année. Avant qu'elle parte dans l'atelier qui doit la restaurer, la statue sera exposée dans le cellier de l'Abbaye ; l'Administration des Affaires Culturelles a en effet profité de cette circonstance pour organiser dans cette salle, qui vient d'être remise en état, une exposition sur « l'Archange et la flèche » que vous aurez certainement à cœur de visiter au cours de l'été.

Nous avons appris, tout récemment, par la presse, la création d'une Association pour la mise en valeur de la baie du Mont-Saint-Michel. L'initiative en revient à un certain nombre d'élus locaux et notamment des conseillers généraux des cantons périphériques de la baie. Dotée dès le départ de moyens financiers importants (environ 500 000 F fournis par le Conseil général et la Communauté économique européenne), elle bénéficie de l'appui de la Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement. Pour le moment, elle veut organiser des actions publicitaires pour attirer l'attention des touristes sur le Mont et les sites de la baie ; elle se déclare favorable à la réalisation d'une maison de la baie. Elle reconnaît qu'il y a beaucoup à faire pour assurer la mise en valeur de la région montoise et en particulier pour le désensablement ; elle déclare toutefois ne pas vouloir prendre position dans l'immédiat sur les mesures prévues pour le maintien de l'environnement maritime. Elle espère réaliser un jumelage avec la lagune de Venise, site inscrit, comme le Mont, au patrimoine mondial de l'UNESCO. Son président est M. FRANÇOIS, conseiller général de Sartilly.

En terminant, nous voulons vous annoncer notre bulletin 1987 ; il est en préparation. Nous aurions voulu y insérer la remarquable communication que nous fit le 27 septembre dernier lors de notre rencontre au Mont le Professeur MUSSET et qui avait pour titre « Le cartulaire du Mont-Saint-Michel et Robert de Torigni » ; des ennuis de santé ont empêché M. MUSSET de nous faire parvenir son texte, mais nous espérons bien le faire paraître dans un bulletin ulérieur. En revanche, vous trouverez dans le bulletin 1987, avec les informations habituelles, la communication de notre ami Henry DECAENS sur « Viollet-le-Duc et le Mont-Saint-Michel » que vous entendrez tout à l'heure et un article de M. Michel NORTIER sur la population du Mont en 1548.

Vous remerciant de votre attention et de votre fidélité, nous terminons en faisant une nouvelle fois appel à votre aide active, pour que notre Association continue à croître et à se développer afin que soient mieux et plus efficacement servies les causes auxquelles nous sommes tous attachés.

Le Président : Joseph LE CLERC

Rapport Financier 1986

RAPPEL : Situation au 31.12.85

• Banque	22 502,48 F
• C.C.P.	4 393,35
• Caisse d'Epargne	6 930,26
	Total 33 826,09
• Portefeuille	
20 « Emprunt National » 10,30 % 1975 au cours de 1 043,85	20 877,00
4 Obligations N S M au cours de 14 615,92	58 463,68
	Total 79 340,68
	Total général 113 166,77 F

SITUATION AU 31 DECEMBRE 1986

• Banque	21 241,17 F
• C.C.P.	4 870,65
• Caisse d'Epargne	7 281,10
	Total 33 392,92
• Portefeuille	
6 Obligations N S M au cours de 14 956,91	89 741,46
	Total général 123 134,38 F

Soit une augmentation du solde créditeur à fin 1986 par rapport à celui de fin 1985 de 9 967,61 F

DEPENSES

• Impression du bulletin	18 898,91 F
• Frais de fonctionnement (courrier, circulaires, envoi du bulletin...)	5 157,63
• Divers (Droits de garde à la N S M, boîte postale au Mont, réexpédition du courrier, tenue du compte C.C.P., cotisations à quelques Associations)	720,85
	Total 24 777,39 F

RECETTES

• Cotisations	21 270,00 F
• Participations à l'édition du bulletin, Banque N S M et Caisse d'Epargne d'Avranches	1 000,00
• Vente de gravures	1 750,00
• Intérêts du portefeuille	10 725,00
	Total 34 745,00 F

BALANCE

• Recettes	34 745,00 F
• Dépenses	24 777,39
	Soit augmentation du solde créditeur 9 967,61 F

COMMENTAIRES

Les chiffres précités nous amènent à faire les quelques observations suivantes :

PORTEFEUILLE

Au début de 1986, ainsi que nous vous le précisons dans nos commentaires de l'époque, nous avons procédé à l'achat d'une cinquième Obligation N S M. Puis, dans le courant de l'année, vingt « Emprunt National » 10,30 % 1975 ayant été amortis, nous les avons remplacés par une sixième Obligation N S M. De plus, étant donné notre solde créditeur à fin 1986 à la Banque (21 241,17 F) nous allons procéder — sur l'exercice 1987 bien entendu — à l'achat d'une septième Obligation N S M.

IMPRESSION DU BULLETIN

Notre bulletin 1986 est, certes, beaucoup plus important que n'a été celui de 1985, mais son coût est passé de 12 534,93 à 18 898,91 F. Pour la première fois, nous avons obtenu deux participations à l'édition de ce bulletin, grâce à notre banque, la N S M et à la Caisse d'Epargne d'Avranches. Il serait souhaitable que d'autres participations se joignent à celles-ci.

FRAIS DE REUNIONS A PARIS ET AU MONT

Cette rubrique disparaît de nos dépenses car la balance correspondante a été équilibrée, étant donné que l'Association n'a pas eu pratiquement de dépenses à engager à ce propos en 1986.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Nous rappelons que ceux-ci restent très modérés et ne comprennent aucune rétribution de quelque ordre que ce soit.

COTISATIONS

Elles ont augmenté de 39 nouveaux adhérents et un certain nombre d'anciens ont bien voulu renouveler leur cotisation, en la majorant parfois. D'autre part, les attestations de versements de cotisations ont été systématiquement envoyées.

VENTE DES GRAVURES

Elle est en forte baisse.

EN RESUME

Notre solde créditeur a augmenté de près de 10 000 F, la valeur de notre portefeuille augmente régulièrement. Ce bilan paraît donc satisfaisant, mais la recherche de nouveaux adhérents reste un objectif primordial à ne pas perdre de vue.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 AVRIL 1987

Le Président LE CLERC adresse ses remerciements au Révérend Père RIQUET, Président d'honneur de l'Association, dont il salue la fidélité et le dévouement pour le Mont-Saint-Michel.

RAPPORT MORAL : lecture par M. LE CLERC.

RAPPORT FINANCIER : présenté par M^{me} FÉRY.

INTERVENTION DE M. Nicolas SIMONNET, Conservateur

L'archange d'Emmanuel Frémiet doit être descendu début mai.

La statue est bien abîmée et doit être restaurée.

Une exposition est prévue, dans le cellier, pendant le mois de mai.

De juin à septembre : restauration. La statue sera ensuite remise à la disposition des visiteurs dans le cellier.

L'archange sera réinstallé en octobre.

VIE QUOTIDIENNE

A la suite des visites très nombreuses de groupes d'enfants en mai et juin, un service éducatif a été créé à l'Abbaye.

L'objectif est d'essayer de faire venir les enfants en mars et avril.

Le rectorat a donné son accord en 1985.

En 1985-1986, 101 classes ont été accueillies (avec suivis pédagogiques).

En 1987, une opération a été menée avec la S.N.C.F. : les déplacements sont limités à trois classes en même temps en mars-avril.

Par ailleurs, le Centre de Formation se développe : des stages pour le personnel d'accueil des personnels des monuments historiques ont été organisés.

Les visites-conférences de groupes ont pris de l'importance.

Une modification du circuit de visite est envisagée afin de permettre aux personnes, qui le souhaitent, de quitter le groupe en cours de visite.

Enfin, l'enveloppe extérieure de l'Hôtel Saint-Pierre est terminée ; l'intérieur est achevé : l'Hôtel doit ouvrir prochainement.

VOTES

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DU MONTANT DE LA COTISATION

L'Assemblée générale de l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel décide :

- de relever la cotisation de membre ACTIF qui passe de 50 à 100 F ;
- de relever la cotisation de membre BIENFAITEUR qui passe de 100 à 150 F ;
- pour les jeunes de moins de 25 ans : la cotisation est maintenue à 50 F.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est procédé — comme prévu et à bulletins secrets — à l'élection de 7 Administrateurs.

Ont été réélus :

MM. COLMAIRE, DECAENS, GEOFFRAY, JOZEAU-MARIGNÉ, l'Abbé Marcel LELEGARD, PITEL, le Révérend Père de SENNEVILLE.

INTERVENTION DE M. Jacques ROUSSEL

Directeur artistique, qui présente le calendrier 1987 des « Heures Musicales du Mont-Saint-Michel », qui se dérouleront du 11 juillet au 23 août à Genêts, Lessay, Granville, Carolles, Mortain et bien entendu dans l'Abbaye du Mont-Saint-Michel.

REUNION du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de notre Association s'est réuni, le 8 avril, après l'Assemblée générale. Il a renouvelé les titulaires de son Bureau.

Ont été réélus :

M. J. LE CLERC : Président.

MM. M. REULOS et G. PITEL : Vice-Présidents.

M^{me} Elisabeth FÉRY : Trésorière.

M. G. COLMAIRE : Secrétaire-Général.

M. H. DECAENS : Secrétaire-Général-Adjoint.

LIVRES PUBLIÉS EN 1986 SUR LE MONT

BOULAYA (Jacques) et MINCK (Nicole) : Le Mont-Saint-Michel. Saint-Quentin-la-Poterie (Gard) : éd. Sibou, 1986. 64 p., 30 cm. Coll. « Vivre le passé en bandes dessinées ». 60 F.

La première bande dessinée sur l'histoire du Mont.

BROCHARD (Philippe) et FROIDEVAUX (Marie-Geneviève) : Une abbaye pendant la guerre de Cent ans : le Mont-Saint-Michel. Paris : Albin Michel Jeunesse, 1986. 60 p., 29 cm. Coll. « Un lieu, des hommes, une histoire ». 65 F.

Un texte qui dépasse un peu le cadre temporel défini par le titre, mais de beaux dessins de Marie-Geneviève Froidevaux, fille de l'ancien architecte en chef du Mont.

FROIDEVAUX (Yves-Marie) : Techniques de l'architecture ancienne : construction et restauration. Bruxelles : Pierre Mardaga éd., 1986. 190 p., 24 cm. 244 F français.

Quelques anciens élèves du Centre d'études supérieures d'histoire et de conservation des monuments anciens ont eu l'heureuse idée de publier, en hommage à leur maître disparu en mai 1983, le cours de techniques anciennes qu'Yves-Marie Froidevaux y a donné durant plus de vingt ans. Celui-ci peut ainsi nous faire partager sa longue et riche expérience de restaurateur des monuments historiques ; le Mont-Saint-Michel est bien sûr cité à plusieurs reprises car, est-il nécessaire de le rappeler, Yves-Marie Froidevaux en a été l'architecte en chef de 1944 à 1983. Ceux qui ont eu la chance de le connaître retrouveront aussi en lisant ce beau livre les grandes qualités humaines d'un architecte qui, sur les chantiers de restauration, savait écouter et admirer les travailleurs les plus modestes.

UN DESSIN DE COROT SUR LE MONT-SAINT-MICHEL

Une revue du Beauvaisis vient de publier un article intéressant sur trois dessins inédits de Corot (1). Il n'a pas été difficile de localiser le sujet de l'un d'eux qui représente en effet la maison de l'Arcade et la porte du Roi du Mont-Saint-Michel (2).

On sait que Camille Corot (1796-1875) a fait de nombreux séjours en Normandie tout au long de sa vie. Il a notamment été accueilli à plusieurs reprises près de Saint-Lô chez ses amis Osmond et surtout chez les Delalain près de Mortain. Ce dessin, jusqu'alors inédit, permet d'affirmer qu'il s'est rendu au moins une fois au Mont, à une date que l'on peut tenter de déterminer.

Pour l'auteur de l'article précité, « la rigueur et la précision du dessin, les jeux d'ombres et de lumière, et même une certaine sécheresse du style, peuvent indiquer une œuvre de jeunesse du maître ». Si l'on suit cette opinion, le dessin pourrait avoir été réalisé au cours de l'été 1829 car, cette année-là, Corot est parti faire des études en Normandie et en Bretagne (3). Il serait donc allé au Mont peu de temps après Bonington qui s'y est rendu en 1828 (4) et quelques années avant Théodore Rousseau qui y a rencontré en 1832 son ami parisien, le peintre Charles de La Berge.

Le dessin montre ce que l'on découvre en sortant de l'actuel bureau de poste du Mont, construit en 1935 sur l'emplacement d'une ancienne auberge. On peut supposer que Corot est descendu dans cette auberge, comme le feront Viollet-le-Duc en 1835 et Victor Hugo en 1836.

Il est possible qu'il ait réalisé d'autres dessins sur le Mont. Mais, comme le suggère Germain Bazin, il a peut-être détruit ultérieurement des études de jeunesse qu'il trouvait maladroitement (5). A moins que l'on ne découvre encore des œuvres inédites de Corot, ce dessin est la seule œuvre sur le Mont que l'on connaisse de lui.

Henry DECAENS

(1) Philippe Bonnet-Laborderie : *trois dessins inédits de Corot*. « Bulletin du groupe d'étude des monuments et œuvres d'art du Beauvaisis » (GEMOB), 1987, n° 27, pp. 27-30.

(2) Ce dessin est signé et mesure 270 x 360 mm. Nous en donnons une reproduction avec l'aimable autorisation de Ph. Bonnet-Laborderie qui est président-directeur du GEMOB.

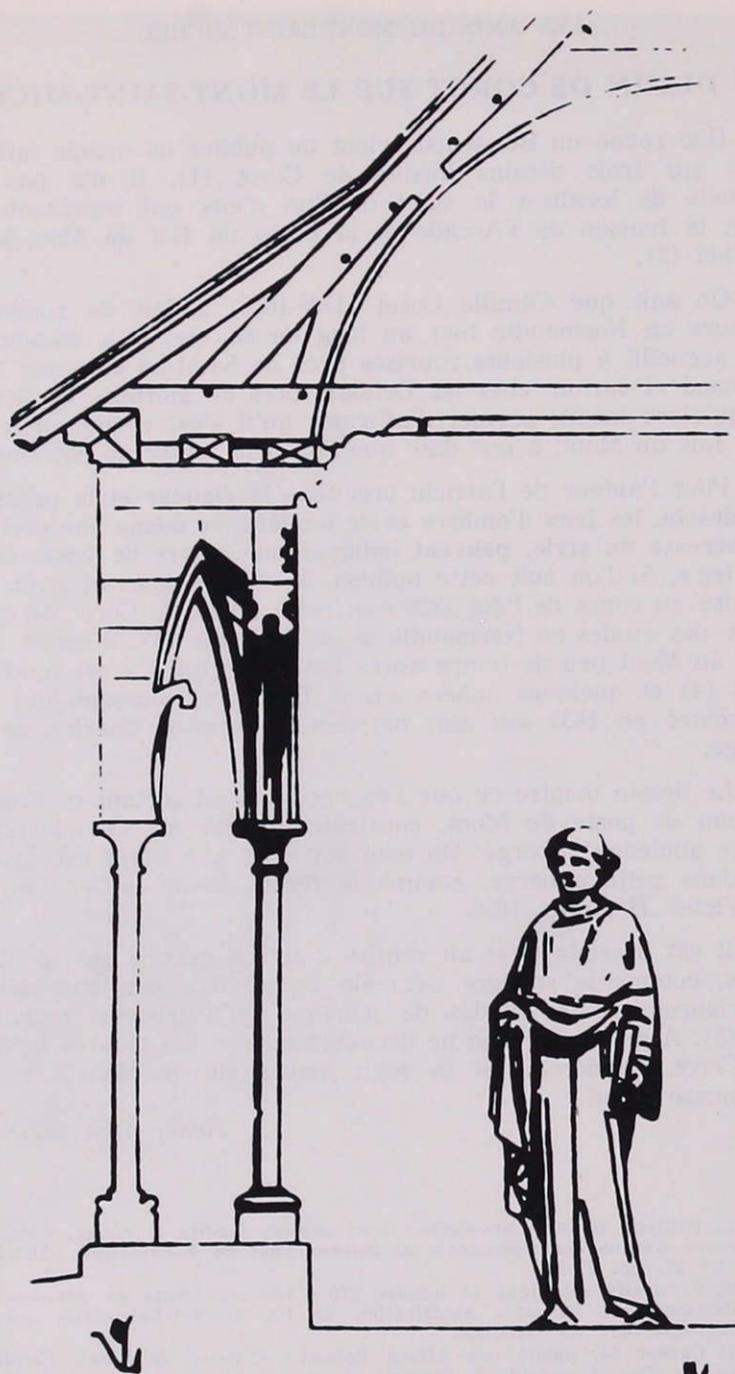
(3) Carnet 64, publié par Alfred Robaut : *L'œuvre de Corot. Catalogue raisonné et illustré, précédé de l'histoire de Corot et de ses œuvres*, par Etienne Moreau-Nélaton. Paris : H. Floury, 1905, tome 4.

(4) Henry Decaens : *A propos d'une aquarelle de Bonington sur le Mont-Saint-Michel*. « Les Annales du Mont-Saint-Michel », 1972, pp. 41-42.

(5) Germain Bazin : *Corot*. 2^e éd. Paris : éd. Pierre Tisné, s.d., p. 28.



La maison de l'Arcade et la porte du Roi : dessin de Corot. Photo : G. Loëffel, GEMOB, Beauvais.



Coupe sur le mur intérieur du cloître, figure extraite du tome 3 du *Dictionnaire raisonné de l'architecture* de Viollet-le-Duc, p. 459.

VIOLET-LE-DUC ET LE MONT-SAINT-MICHEL

par Henry DECAENS

Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc (1814-1879) a été un autodidacte complet. Son métier d'architecte, il ne l'a pas appris à l'École des Beaux-Arts où il refusa d'entrer, mais en visitant chaque année une région de France pour étudier et dessiner les monuments de notre pays. Il n'avait que dix-sept ans lorsqu'il fit son premier voyage avec son oncle maternel, le critique Étienne Delécluse, qui a joué un rôle déterminant dans son éducation. C'était en 1831, année de la publication de « *Notre-Dame de Paris* », de Victor Hugo.

Ses premiers travaux d'artiste lui ayant valu d'être distingué au Salon, il fut recruté en 1834 comme professeur suppléant de composition d'ornement à l'école de dessin de la rue de l'École-de-Médecine. L'année suivante, il partit en voyage en compagnie de Léon Gaucherel qui était l'un de ses élèves en même temps qu'un ami. En passant par Chartres, Lisieux, Caen et Avranches, ils arrivèrent le 29 mai au Mont-Saint-Michel où ils séjournèrent jusqu'au 8 juin. L'abbaye ne se visitait pas aussi facilement qu'aujourd'hui car elle servait alors de prison. Mais Prosper Mérimée, inspecteur des Monuments historiques, avait envoyé une lettre de recommandation au colonel Morin, directeur de la prison, si bien que les visiteurs purent découvrir toutes les parties de l'abbaye.

C'est le matin du 29 mai qu'ils virent le Mont pour la première fois, en venant de Pontorson. Sur l'île, les auberges étaient peu nombreuses ; ils s'installèrent chez la Mère Laloï qui tenait un établissement dont Victor Hugo dira beaucoup de mal mais dont ils s'accommodèrent (1). A peine arrivés, ils montèrent à l'abbaye qu'ils visitèrent de fond en comble. Dès le lendemain, sans perdre de temps, Viollet-le-Duc se mit au travail en dessinant « *l'aire de plomb* », c'est-à-dire le cloître. Le soir, il écrivit à son père :

« *Nous voilà établis au Mont-Saint-Michel depuis hier matin. Nous avons un froid et un vent épouvantables comme au mois de mars. Malgré cela, vive le Mont-Saint-Michel ! Rien n'est plus beau, rien n'est plus sauvage, rien n'est plus grandiose, rien n'est plus triste. Il faut voir ses tours de granit frappées par la mer, il faut entendre le vent*

qui, le soir, mugit dans les grands escaliers du château, le cri de l'hirondelle, et le battement des fenêtres livrées à la tempête, pour se faire une idée de l'effet lugubre de cette masse de bâtiments, de ses effets variés, de son imposante majesté. Il faut, en entrant ici, quitter toute idée de notre civilisation, il faut pour ainsi dire s'identifier avec le monument, avec cette immense tristesse qui semble ronger tout, pour bien comprendre ce qu'il y a de vraiment beau dans cet amas de pierres ; autrement on est étonné, presque épouvanté, on regarde sans voir, et l'on va bien vite regagner la terre ferme, car il semble que le vent, cette mer mugissante et lourde de vase, vont anéantir ces faibles murailles, ces rochers minés par les eaux, et cette pauvre ville qui se traîne sous les colossales proportions du château... Mais tout cela est véritablement si grand, inspire une tristesse si belle et si pleine de pensée que l'on ne peut détacher ses yeux de ce colosse, il vous fascine, vous poursuit la nuit et ouvre sans cesse devant vos yeux ses longues galeries noires qui semblent les entrées de l'enfer !

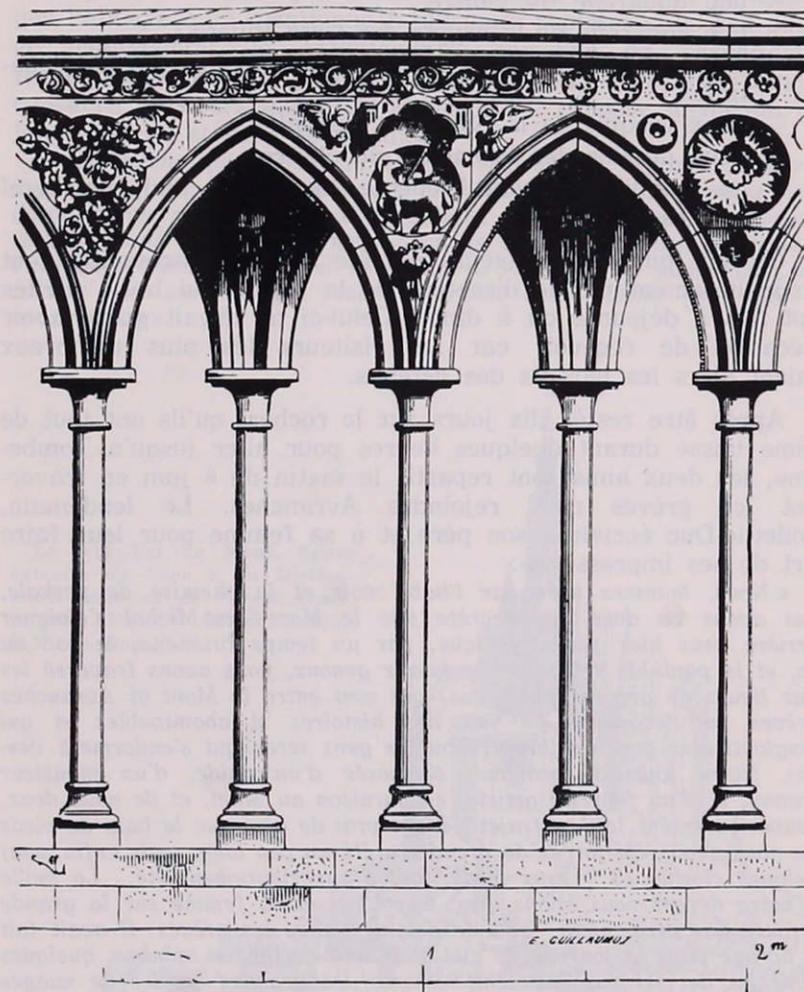
« Nous avons été supérieurement reçus ici. Le Directeur de la prison, le colonel Morin tel est son nom, est le meilleur homme que la terre ait porté ; nous avons dîné hier chez lui, déjeuné ce matin, et si nous acceptions toutes ses invitations nous serions tout à fait en pension chez lui... ce qui je t'avouerais, ne nous aurait pas du tout arrangés ; nous sommes assez comme cela dans les prisons et nous sentons le besoin de nous assurer que les fers ne nous pèsent pas aux mains et aux pieds... Ce malheureux monument a plutôt l'air d'un château qui vient d'être livré au pillage que d'une maison de détention qui doit être bien tenue et bien ordonnée ; partout les vitres manquent : les employés sont obligés d'aller en parapluie d'une salle à l'autre, le vent brisé les vitres qui restent, les portes mêmes des prisons n'ont que de mauvaises serrures qui ne ferment pas... Ces Messieurs de l'Intérieur chargés de la conservation des monuments de France, font les beaux au balcon de l'Opéra, et ne pensent pas plus à la conservation de nos pauvres monuments qui tombent partout, qu'à ramer les choux ; tout cela fait honte... Nous ne connaissons pas notre véritable intérêt, et sans cesse, par paresse d'esprit et par routine, nous perdons les plus beaux et les plus curieux de nos monuments.

« Je me tais, car si je me mets à déplorer nos malheurs artistiques, je n'en finirai jamais... »

« Quand nous venons de dîner chez le colonel, à dix heures nous nous retirons ; alors un gardien, un falot à la main nous conduit à travers les escaliers sombres et retentissants du château, les portes s'ouvrent devant nous, et à travers mille détours, mille couloirs où le vent siffle, nous arrivons à l'extérieur. Chaque factionnaire nous arrête, il faut lui dire le mot d'ordre, il nous laisse alors passer, silencieux et gelés par le vent humide de la mer. Enfin, après avoir descendu des rues, des escaliers le long des remparts, nous arrivons chez nous et notre sommeil nous reporte toujours au milieu de ces longues galeries tortueuses... Mais aussi, quelles belles murailles, que tout cela vous sort de vos habitudes, et vous retrempe l'âme... » (2).

Si l'état de l'abbaye était aussi pitoyable, c'est peut-être parce qu'elle n'était pas très bien entretenue mais surtout parce qu'un incendie avait ravagé une partie des bâtiments l'année précédente, en 1834. Viollet-le-Duc ne s'est pas contenté de parler

avec enthousiasme des bâtiments, il les a peints. Ses dessins ne sont pas des relevés précis et froids, mais des œuvres d'une grande sensibilité qui dénotent un artiste déjà maître de son talent (3). La liste de ses aquarelles et croquis témoigne qu'il



Arcatures du cloître, figure extraite du tome 3 du *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, p. 460. Photo : Didier Trajin, B.M. de Rouen.

n'a guère quitté son carton à dessin durant son séjour. Elle comprend des œuvres montrant le Mont sous différents aspects :

- une aquarelle du côté est du Mont, tel qu'on le découvre lorsque l'on est sur la tour Boucle ;

- un dessin à la plume du côté est de l'abbaye, réalisé de la tour du Nord ;
- une gouache de l'ensemble du Mont, vu de l'est ;
- un lavis du côté ouest de l'abbaye ;
- un lavis du côté sud-ouest de l'abbaye ;
- une aquarelle du cloître ;
- une aquarelle de la crypte des Gros Piliers ;
- une aquarelle des arcs-boutants du chœur de l'église abbatiale ;
- deux croquis de la Salle des Chevaliers ;
- deux dessins des écoinçons du cloître ;
- un croquis montrant Viollet-le-Duc et son ami Gaucherel sur les grèves.

On sait que les voyageurs ont été fort bien accueillis, tout particulièrement par le directeur de la prison qui les a invités sept fois à déjeuner ou à dîner. Celui-ci ne devait guère avoir l'occasion de recevoir car les visiteurs les plus nombreux étaient alors les parents des détenus.

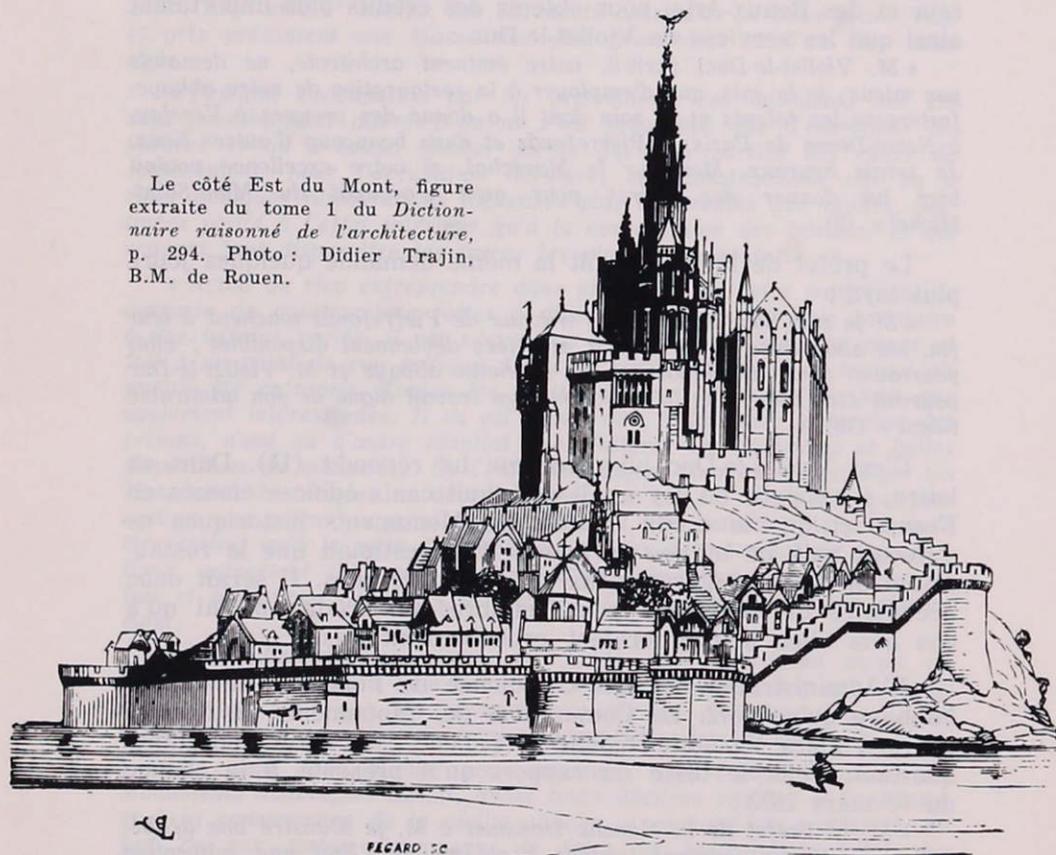
Après être restés dix jours sur le rocher, qu'ils ont tout de même laissé durant quelques heures pour aller jusqu'à Tombelaine, les deux amis sont repartis le matin du 8 juin en traversant les grèves pour rejoindre Avranches. Le lendemain, Viollet-le-Duc écrivit à son père et à sa femme pour leur faire part de ses impressions :

« Nous, hommes usés par l'habit noir et la chemise de percale, nous avons vu avec une secrète joie le Mont-Saint-Michel s'éloigner derrière nous hier matin, lorsque, par un temps brumeux, le sac au dos, et le pantalon retroussé jusqu'aux genoux, nous avons traversé les deux lieues de grèves (pieds nus) qui sont entre le Mont et Avranches (grèves sur lesquelles on fait des histoires si abominables et qui n'engloutissent que les flâneurs ou les gens ivres qui s'endorment dessus). Notre joyeuse caravane, composée d'un guide, d'un monsieur inconnu, et d'un fourrier artiste, en garnison au Mont, et de nous deux, a supérieurement fait ce trajet ; il est vrai de dire que le bain de pieds que nous avons été forcés de prendre a été un peu long, mais enfin, sauf quelques cloches (3^{bis}) aux pieds, tout a supérieurement été... La veille de notre départ nous étions avec le colonel et sa femme sur la grande terrasse des prisonniers, laquelle domine toutes les grèves. Il avait fait de l'orage dans la journée, le ciel était tout déchiré et sombre, quelques éclaircies de ciel pur faisaient ressortir les grandes bandes de nuages noirs qui sillonnaient l'horizon ; la grève, que la mer venait d'abandonner, était encore humide et luisante, tout ce ciel avec ses tons sourds et rougeâtres se reflétait dans cet immense miroir, alors il me sembla, après avoir regardé cet étonnant spectacle, que la terre avait disparu, que ce château était au milieu d'un ciel orageux, plus de grèves, plus d'horizon, partout le ciel au-dessus de sa tête, sous ses pieds le ciel, l'illusion devint si forte que j'en eus presque le vertige et que j'abandonnai le parapet pour ne plus me sentir ainsi dévoré par l'immensité de ce spectacle » (4).

Il ne semble pas que Viollet-le-Duc soit revenu au Mont. Son activité débordante d'architecte n'a pas dû lui en laisser le temps. De plus, étant devenu un spécialiste de la restauration des Monuments historiques, il n'avait guère de raison de se rendre au Mont qui n'était pas classé et où des travaux de sauvegarde n'étaient pas encore envisagés (5). Mais il n'oublia pas l'abbaye qu'il mentionne à plusieurs reprises dans son ouvrage monumental, le « **Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle** » (6). Dès le premier tome, il consacre plusieurs pages au Mont (7). Il propose même un projet de flèche et écrit à ce sujet :

« La flèche qui surmontait la tour centrale de l'église est détruite depuis longtemps ; elle avait été réédifiée à plusieurs reprises, et la dernière fois par l'abbé Jean de Lamps, vers 1510 ; nous la supposons rétablie dans la vue que nous donnons ici ; une statue colossale de l'archange Saint-Michel, qui se voyait de fort loin en pleine mer, couronnait son sommet. La foudre détruisit cette flèche peu après sa construction ».

Le côté Est du Mont, figure extraite du tome 1 du *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, p. 294. Photo : Didier Trajin, B.M. de Rouen.



Rien ne permet d'affirmer que la flèche du XVI^e siècle avait la forme que lui donne Viollet-le-Duc sur son dessin, ni qu'elle se terminait par une statue. Peu importe, ce n'est pas l'œuvre d'un archéologue mais une reconstitution imaginaire qui a le mérite de s'adapter au site. Victor Petitgrand s'en est probablement inspiré en concevant le projet qu'il réalisera en 1897.

Dans le tome troisième du *Dictionnaire*, Viollet-le-Duc donne aussi une bonne description du cloître, avec des figures sans doute exécutées à partir des dessins réalisés par lui-même ou par Léon Gaucherel en 1835 (8).

Il est étonnant qu'il n'ait pas été chargé de la restauration de l'abbaye. Après la fermeture de la prison, Monseigneur Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, loua l'abbaye en 1865 pour neuf ans. Malgré une subvention annuelle de 20 000 F accordée par l'Empereur sur sa cassette personnelle, il ne put faire face aux travaux qu'il fallait entreprendre. En 1868, le prélat s'adressa au maréchal Vaillant, ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, pour obtenir des crédits plus importants, ainsi que les services de Viollet-le-Duc :

« M. Viollet-le-Duc, écrit-il, notre éminent architecte, ne demande pas mieux, je le sais, que d'employer à la restauration de notre abbaye-forteresse les talents et le soin dont il a donné des preuves à Vézelay, à Notre-Dame de Paris, à Pierrefonds et dans beaucoup d'autres lieux. Je serais heureux, Monsieur le Maréchal, si votre excellence voulait bien lui donner des ordres pour qu'il s'occupât du Mont-Saint-Michel » (9).

Le préfet de la Manche fit la même demande quelques jours plus tard :

« Si je suis bien informé, les travaux de Pierrefonds touchent à leur fin, les allocations qui y étaient affectées deviennent disponibles ; elles pourraient donc être reportées sur la vieille abbaye et M. Viollet-le-Duc pourrait être chargé de la direction d'un travail digne de son admirable talent » (10).

C'est Viollet-le-Duc lui-même qui lui répondit (11). Dans sa lettre, il rappelle qu'il y avait déjà huit cents édifices classés en France et que le crédit annuel des Monuments historiques ne s'élevait qu'à un million de francs. Et il estimait que la restauration du Mont coûterait deux millions de francs. Il serait donc nécessaire de demander aux Chambres un crédit spécial qu'à son avis elles n'accorderaient probablement pas.

L'Administration ne prit conscience de l'urgence de sauver l'abbaye qu'en 1872. La Commission des Monuments historiques chargea alors Viollet-le-Duc de se pencher sur cette importante question. Voici le texte du rapport qu'il présenta à la séance du 10 mars 1872 :

« M. le Préfet de la Manche transmet à M. le Ministre une délibération du Conseil général tendant à obtenir de l'Etat une subvention

nécessaire à l'entretien des bâtiments de l'ancienne abbaye du Mont-Saint-Michel en Mer.

« Ces bâtiments ont été, depuis la Révolution du dernier siècle, affectés pendant une longue période au service des prisons. Ils dépendaient ainsi du Ministère de l'intérieur et étaient entretenus par ce département. Le personnel attaché à ce pénitencier faisait en grande partie vivre la population de pêcheurs du Mont. Depuis dix ans environ, les bâtiments ont été abandonnés par le service des prisons à l'évêque de Coutances. Ce prélat y a installé des religieux et s'est chargé de l'entretien des locaux. Quelques travaux y ont été même entrepris, au moyen de ressources diocésaines. Il était évident qu'un établissement de ce genre ne pouvait prospérer et qu'il ne subsistait que par l'influence de la tradition. La population du Mont ne trouve pas dans la présence de ces quelques religieux les ressources que lui fournissait le personnel attaché à la prison et, réduite à la pêche peu abondante dans ces parages, elle tend à décroître. Les quelques visiteurs qui se rendent au Mont ne suffisent pas à rendre la vie à ce rocher complètement isolé de la terre ferme, comme on sait, à chaque marée.

« Cependant le Mont est certainement le spécimen le plus intéressant que nous possédions d'une ancienne abbaye fortifiée datant des XII^e, XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. Ses bâtiments construits en beau granit rose et gris présentent une masse des plus grandioses et d'un très beau style.

« Pendant l'occupation par les prisonniers, ces bâtiments ont été déjà passablement altérés ; on ne s'est préoccupé que d'entretenir les toitures et on a laissé tomber même quelques parties des murs de soutènement. Sous l'occupation dernière, ces constructions ont eu à subir quelques restaurations fâcheuses plus apparentes que réelles, destinées plutôt à l'effet intérieur qu'à la conservation des bâtisses et qui souvent font disparaître les traces les plus intéressantes.

« Avant de rien entreprendre dans un édifice de cette nature qui se compose de constructions faites à diverses époques et pour satisfaire à des besoins variés, il est nécessaire d'avoir un relevé très exact et fait à un point de vue critique. Or il ne semble pas que ce travail ait jamais été entrepris. Toutes les parties de ces bâtiments ne sont pas également intéressantes. Il en est même qui, faites pour le service des prisons, n'ont eu d'autre résultat que d'altérer les anciennes et belles dispositions du monastère. Or l'entretien auquel pourraient participer les Monuments historiques ne devrait porter que sur les bâtiments qui présentent une valeur au point de vue de l'art. Cet entretien ne peut donc être estimé qu'à la suite d'un examen sérieux de cet amas de constructions, autrement dit, qu'à la suite d'un relevé très scrupuleusement fait et analytique de toutes les parties. Or ce travail manque absolument.

« Si l'Administration alloue des fonds pour l'entretien avant de savoir, au préalable, à quoi ces fonds seront employés, il y a beaucoup de chances pour que les sommes allouées ne contribuent pas à la conservation des parties vraiment remarquables des bâtiments du Mont.

« Je suis donc d'avis, pour conclure, que l'Administration des Monuments historiques aurait, avant toute décision relative à l'entretien et à la conservation de la vieille abbaye, à charger un architecte, au fait de ces sortes d'examen, de faire un travail sur l'état des

constructions présentant une valeur soit au point de vue de l'art, soit au point de vue du dispositif, c'est-à-dire de la destination ancienne, travail qui demande un soin et une connaissance de ces sortes de constructions à la fois militaires et religieuses.

« Quoi qu'il advienne, une sorte de procès-verbal bien dressé, touchant l'état actuel, est d'un grand intérêt et est du ressort de l'Administration des Monuments historiques ».

Signé : E. VIOLLET-LE-DUC

« La Commission accepte les conclusions du présent rapport, et sur la proposition de son président, MM. Boeswillwald et Viollet-le-Duc sont invités à se concerter sur la question du choix d'un architecte, afin de pouvoir donner leur avis sur cette question qui sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance » (12).

Le choix de Viollet-le-Duc et de Boeswillwald s'est porté sur Corroyer qui a été nommé par arrêté du 14 mai 1872. Viollet-le-Duc pensait sans doute qu'il était lui-même trop âgé pour prendre la responsabilité d'un tel chantier. En revanche, Corroyer était jeune ; il était de plus un disciple de Viollet-le-Duc. Sans avoir participé directement à la restauration de l'abbaye, celui-ci l'a donc tout de même marquée de son empreinte.

Henry DECAENS

(1) Lettre du 28 juin 1836, adressée par Victor Hugo à sa femme. Victor Hugo : *œuvres complètes*. Ed. chronologique, t. 5, pp. 1097-1100. Le Club français du livre, 1967.

(2) Lettre du 30 mai 1835, adressée par Viollet-le-Duc à son père. Geneviève Viollet-le-Duc : *Viollet-le-Duc, peintre et voyageur romantique (1832-1836)*, dans *Victor Hugo et la Normandie*, Musée Victor Hugo de Villequier, 1985, pp. 109-111.

(3) On trouvera quelques représentations de ces dessins dans *Victor Hugo et la Normandie* (Cf. supra note 2), pl. VIII et pp. 119-120.

(3 bis) C'est-à-dire des ampoules ; « cloque » n'est que la prononciation picarde de « cloche ».

(4) Lettre du 9 juin 1835, adressée par Viollet-le-Duc à son père et à sa femme. *Millénaire du Mont-Saint-Michel : 966-1966 : exposition*. Paris : C.N.M.H.S., 1966, pp. 244-245.

(5) L'abbaye a été classée par un décret en date du 20 avril 1874.

(6) Publié par fascicules entre 1854 et 1868.

(7) *Dictionnaire...*, tome 1, *Architecture monastique*, pp. 288-294.

(8) *Dictionnaire...*, tome 3, *Cloître*, pp. 456-460.

(9) Lettre du 9 août 1868, adressée par Monseigneur Bravard au maréchal Vaillant. Archives des Monuments historiques, dossier 768 : 1839-1896 (*Mont-Saint-Michel, affaires générales, négociations et projets pour la restauration*).

(10) Lettre du 14 août 1868, adressée par le préfet de la Manche au ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts. Archives des M.H., dossier 768 : 1839-1896 (Cf. supra note 9).

(11) Lettre du 16 août 1868, adressée par Viollet-le-Duc au préfet de la Manche. *Millénaire du Mont-Saint-Michel...* (Cf. supra note 4), n° 561.

(12) Commission des Monuments historiques, séance du 10 mars 1872. Archives des M.H., dossier 768 : 1839-1896 (Cf. supra note 9).

LA POPULATION DU MONT-SAINT-MICHEL EN 1548

par Michel NORTIER

La population de chacune de nos paroisses normandes, antérieurement au XVII^e siècle, ne peut nous être connue, sauf exception, que par une seule source documentaire, dont il ne reste hélas que des épaves : les « rôles de fouage ». Mais alors que nous avons la chance d'avoir des documents de cette nature remontant à 1368 pour certaines paroisses de la région de Caudebec, alors que, pour la contrée de Bayeux, nous avons parfois, s'échelonnant sur plus de deux siècles, plus de dix rôles pour la même agglomération, nous ne conservons, pour le Mont-Saint-Michel, qu'un seul rôle et assez tardif puisqu'il est de 1548 (1).

Le « fouage » ou « monnéage » était un impôt jadis créé par les ducs de Normandie, d'un montant de 12 deniers par feu, levé tous les trois ans sur chaque paroisse de cette province (2). Le « rôle de fouage » se présente donc comme un état nominatif tant des chefs de famille astreints au paiement de cet impôt que de ceux qui en sont exempts en raison de certaines fonctions ou pour cause de pauvreté. Les nobles et les clercs, qui de toute ancienneté n'étaient pas assujettis à cette imposition, ne sont en général pas mentionnés sur le rôle, mais celui-ci relevait le nom de leurs familiers ou serviteurs, en général exemptés eux aussi. Le relevé était dressé par le tabellion de la sergenterie à laquelle ressortissait la paroisse, suivant les indications fournies par deux habitants de cette dernière choisis comme collecteurs (et dont l'un se trouvait, en dédommagement de sa peine, exempté du paiement des 12 deniers).

Ces rôles, dûment certifiés et contrôlés, présentent donc la situation certainement réelle de la population du lieu, indiquant, au recto du parchemin, les feux payants, au verso les non-payants, d'abord les exemptés par fonction, puis les pauvres. Pour cette dernière catégorie, le seuil d'exonération était fixé à l'origine sur la valeur du mobilier : moins de 20 sous. Il semble que par la suite on ait plutôt tenu compte des ressources : moins de 20 sous de gain par an.

Quelle image du Mont-Saint-Michel nous fournit ce rôle de 1548 que nous publions en annexe ? D'abord une population

imposable de 41 feux (non compris le collecteur). Les noms sont inscrits sur deux colonnes, les uns au-dessous des autres, sans ordre apparent, ni alphabétique, ni vraisemblablement de richesse puisque l'impôt était le même pour tous. C'est le chef de famille qui est nommé, sans aucune indication sur l'importance de son foyer — où pouvaient vivre parfois, outre sa femme et ses enfants, un parent, un frère ou une sœur — ni sur sa filiation. Tous ici sont des hommes, sauf une veuve. Ensuite viennent les non-contribuables : le collecteur, 14 personnes au service du roi, 7 pauvres (dits en fait « mandien » ou « mandienne ») et 4 serviteurs de l'abbaye, soit en tout 26 personnes. Les religieux eux-mêmes ne sont pas nommés, pas plus que les officiers royaux responsables de la place.

On aurait ainsi au total 67 feux. Mais il faut bien se rendre compte que ces feux ne sont pas entièrement comparables. Les « mendiants » ne sont sans doute pas vraiment ce que ce mot pourrait faire supposer, ni d'ailleurs des gens de passage venus recevoir l'aumône, car il fallait pour figurer sur le rôle habiter la paroisse ; mais ils n'ont certainement pas de famille sinon peut-être, pour certains, des enfants à charge. Les serviteurs de l'abbaye pouvaient être des fils, mineurs, de famille montoise, tel ce Jacques Yvon, dont l'autre Jacques Yvon, imposable, pourrait être le père. Quant aux personnes au service du roi, avaient-elles avec elles leur famille, ce n'est pas assuré. Aussi faut-il rester prudent si on voulait à partir du nombre de feux total déterminer la population réelle du Mont à cette date. Le chiffre souvent admis dans l'interprétation des recensements du moyen âge de 5 personnes par feu est sans doute vrai pour les imposés. Il ne l'est vraisemblablement pas pour tous les feux exemptés. Le chiffre global de 300 habitants au Mont est sans doute assez proche de la réalité mais reste approximatif.

On reviendra un instant sur les exemptés par fonction. On y voit un portier aux gages du roi et deux portiers « ordinaires » (ces derniers dépendaient-ils de l'abbaye ?) ; deux « chennetiers » également aux gages du roi — sans doute s'agit-il des hommes chargés de la surveillance des chaînes barrant l'entrée du Mont, car je ne crois pas qu'on puisse lire « chevvetiers », mot qui pourrait être l'équivalent de « chevetais », capitaines ; sept hommes de l'ordonnance du roi, donc des militaires formant une petite compagnie. On y voit aussi deux tabellions royaux, le Mont étant siège de sergenterie ; ce sont eux d'ailleurs qui dressent le rôle. Quant aux serviteurs de l'abbaye, le document ne mentionne qu'un domestique, un receveur et deux serviteurs ; étaient-ce vraiment les seuls ?

Est-il besoin de souligner que ce rôle de fouage, dont l'intérêt est essentiellement démographique et social, n'apporte aucun élément pour l'histoire du Mont à cette date. 1548 est une année

encore calme avant les incidents et bouleversements qui vont marquer, quinze ans après, le développement de la Réforme en Normandie. L'abbé du Mont est alors Jacques d'Annebault ; mais il ne réside pas, étant depuis quelques temps évêque de Lisieux où il se plaît davantage. Les chroniqueurs signalent qu'en 1547 le maître-autel de l'abbaye fut reconstruit aux frais de la communauté, avec profusion de statues, portraits et armes, sans doute dans le style « antique », pour le prix de dix mille livres, « somme considérable qui fait voir que les religieux éprouvaient toujours le souci de la beauté du culte » (3). Le capitaine du Mont est à l'époque René de Batarnay, sieur du Bouchage, mais peut-être n'est-il représenté sur place que par un lieutenant (4).

Pour en revenir au problème de la population du Mont, est-il possible d'une part, de remonter un peu dans le temps, d'autre part d'établir une certaine liaison avec la situation que les registres paroissiaux, qui débutent en 1596, laissent entrevoir au XVII^e siècle ?

Pour la période antérieure, certains documents mentionnent effectivement la population du Mont. Ce sont les rôles — généraux et non plus détaillés — dressés pour la levée des aides de guerre imposées, à la demande du roi, par les Etats de Normandie. Ces impôts directs, dits de répartition, tenaient compte autant de la « puissance fiscale » des paroisses, de leur richesse, que de leur population exacte. Les rôles donnent donc pour chaque agglomération, non le nombre de feux réels, mais un chiffre théorique, en général beaucoup plus faible que la population réelle. Ces listes de feux n'ont d'intérêt que comparativement : ils permettent de connaître l'importance économique de la paroisse par rapport à ses voisines. C'est ainsi qu'on conserve le rôle d'imposition pour le diocèse d'Avranches pour 1372. Le Mont-Saint-Michel, chef-lieu de sergenterie, est, avec 24 feux « fictifs », la plus imposée des neuf paroisses de cette sergenterie. Ardevon paye pour « 18 » feux, Moidrey pour 20. Or, on sait que ces deux dernières paroisses avaient, en 1368, respectivement 33 et 37 feux réels. On peut en déduire que le Mont devait déjà approcher ou même dépasser les 40 feux réels. Mais cela reste évidemment très approximatif (5).

Quant aux registres paroissiaux — fort heureusement assez anciens au Mont-Saint-Michel (6) — ils ne permettent pas de connaître la population réelle des paroisses. Ils donnent des indications sur celles des familles dont des membres apparaissent à l'occasion des naissances, des mariages ou des décès, mais ils n'en indiquent pas le nombre. Les registres du Mont-Saint-Michel n'échappent pas à cette règle ; on ne peut en tirer aucun élément de comparaison avec les données chiffrées du rôle de 1548. Leur intérêt par rapport à ce dernier est tout

autre : c'est la possibilité qu'ils offrent d'étudier la maintenance des familles entre cette date et le siècle que les plus anciens de ces documents concernent, le XVII^e siècle.

Cet ultime point de notre étude sera sommaire, car nous n'avons pu consulter les registres montois eux-mêmes, mais seulement les notes — excellentes — du chanoine Ducloué et les listes de l'abbé Paris-Jallobert (7) qui n'a malheureusement pas cherché à faire un relevé systématique, par période, des noms cités. L'aurait-il fait que, comme nous l'avons dit, il n'aurait pu obtenir la totalité des habitants du Mont.

Or la comparaison des noms du rôle de 1548 et de ceux rapportés par ces auteurs — même si elle est imparfaite en raison des limites des sources utilisées — amène à une conclusion étonnante : des 61 noms différents sur 67 cités en 1548 (on notera au passage cette diversité des noms, six seulement étant représentés deux fois, ce qui témoigne de la non-expansion, à l'intérieur du village, des familles), pas plus de quatre se retrouvent au Mont au XVII^e siècle. Quatre familles (cinq peut-être si on assimile le Le Bourgoys de 1548 au Bourgoys ou Bourjays cité en 1658) se seraient maintenues sur place pendant le siècle qui sépare en gros les deux documents. Ce sont les Herpin, représentés en 1548 par Christophe, le collecteur, et Jean, le tabellion, et au XVII^e siècle par plusieurs personnes dont Jean, curé de la paroisse dès 1596 ; les Lesperon ou Lespron ; les Léon, devenus hôteliers en 1659 et les Yvon (deux Jacques en 1548, un L., chirurgien en 1690) (8).

A vrai dire, cette solution de continuité, si marquée ici, ne nous a pas tellement surpris. Toutes les comparaisons similaires faites entre des rôles de fouage d'une même paroisse séparés par quelques dizaines d'années montrent un renouvellement souvent important de la population (9). La mobilité des familles semble être une constante de ces époques. Nous n'en connaissons pas vraiment les causes exactes : prédominance des filles qui se marient avec des étrangers à la paroisse ? Expatriation des garçons ? Conséquences des conflits locaux et des guerres ? On sait que le Mont n'a pas été épargné dans la seconde moitié du XVI^e siècle, et peut-être est-ce ici la raison prédominante.

Ajoutons en terminant qu'il serait intéressant d'étudier quelle proportion des familles montoises des XVII^e et XVIII^e siècles s'est maintenue dans l'île au XIX^e siècle, et, en remontant dans le temps, si on retrouve quelques-uns des noms du rôle de 1548 dans les documents des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, malheureusement peu nombreux, que l'on conserve sur le Mont-Saint-Michel (10).

- (1) Rôle conservé à la Bibliothèque nationale, ms. français 25938, n° 11.
- (2) Sur cette institution, nous nous permettons de renvoyer à notre « Inventaire des rôles de fouage et d'aide », cinq fascicules parus dans les *Cahiers Léopold Delisle*, 1970, 1971, 1973, 1976 et 1981.
- (3) Dom J. Laporte, *Le crépuscule de l'ancien monachisme au Mont-Saint-Michel*, dans *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, t. I, 1966, notamment p. 214.
- (4) M. Reulos, *Une famille de capitaines et d'abbés du Mont... Les Du Bouchage*, dans *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, n° 66, 1960, p. 15 et sq.
- (5) M. Nortier, *Documents sur la vicomté d'Avranches au temps de Charles le Mauvais*, dans *Revue de l'Avranchin*, 1959, pp. 169-179.
- (6) On en trouvera la description dans l'article du chanoine M. Ducloué, *La population montoise aux XVII^e et XVIII^e siècles*, dans *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, t. II, pp. 89-105.
- (7) *Le Mont-Saint-Michel d'après ses anciens registres paroissiaux de 1600 à 1800*, chez l'auteur, 1895. Nous devons communication de ce travail, qui ne figure pas à la Bibliothèque nationale, à M. Yves Nédélec, qui a attiré notre attention sur le caractère sélectif des relevés de cet auteur.
- (8) M. Decaëns me signale le rapprochement possible entre le Noel Pyton de 1548 et un Noel Pitois, cabaretier au Mont au début du XX^e siècle. Or le rôle de fouage porte bien « Pyton ». Comme le nom « Pitois » est par ailleurs également assuré, il ne saurait s'agir de la même famille.
- (9) Voir notamment M. Nortier, *La population de Flers... à la fin du moyen âge*, dans *Recueil d'études normandes en hommage au Docteur Jean Fournée*, *Cahiers Léopold Delisle*, 1978, pp. 245-258.
- (10) Volumes 20 et 21 de la Collection Mancel conservée au Musée des Beaux-Arts de Caen. L'inventaire correspondant (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. XLIV, 1911) est trop sommaire pour en tirer quelques indications (cf. pp. 130-137).

Rôle de fouage en 1548

Ensuyt les noms des personnes contribuables au poyment du monneage montant douze deniers tcurnois deu au roy nostre sire en la ville du Mont Sainct-Michel pour le terme de Pasques l'an mil cinq cens quarante huyt et baillé à requicglier à Christophe Herpin à l'issue de la grant messe parrochial dudit lieu par les parroysiens et subgitz ausdit poyment.

Primierement :

Guillaume de Launoy	Maury Marquier
Jehan Pra	Jehan Leon
Daniel de La Celle	Pierres Nepveu
Guillaume Bertin	Estienne Lefebvre
Jehan Austy	Collas Amant
Jaques Guyart	Guillaume Gouault
Jehan de Lanne	André Chastain
Noel Pyton	Jehan Lesperon
Olivier de Launoy	Jaques Bisson
Jehan Nepveu	Jehan Le Boucher
Jehan Allis	Pierres Grandoy
Jehan Barbin	Thommas Le Bourgoys
Michel Godey	Pierres Leblanc
Louys Marquier	Jehan Basire
Ymbert Le Marchant	La veufve Collas Guerart
Guillaume Girart	Richart Barcy
Guillaume Mallart	Yves Souchart
Guillaume Boys	Jehan Phlippon
Michel Lorens	Guillaume Boscher
Pierres Le Feubvre	
Jacques Yvon	
Jehan Joubet	

Somme : XLI s.

Aujourduy XXI^e jour d'auost l'an mil V^o XLVIII devant nous Jehan Estires et Jehan Herpin, tabellions pour le roy nostre sire audit lieu du Mont Saint-Michel, se sont présentés Jehan Pra et Daniel de La Celle dénommés en ce présent roule. Après leur avoir estey faict lecture de ce present roule savoir sy ledit collecteur avoit obmis ne lessey auchin' personnes contribuables au poyment de ce présent, ilz nous ont dit et raporté par leurs sermens n'y cognoystre autres, fors les dénommés escritz sur le dos de ce présent qu'ils disent estre exemptz pour les causes y déclarées. Faict l'an et jour dessus dit, aux présences de Massey du Bey (?) et Jaques Bisson.

[Signé] J. Estires [et] J. Herpin

Ensuyt les noms des personnes non contribuables a poyment de ce présent roule pour les causes sy après déclarées.

Primièremet :

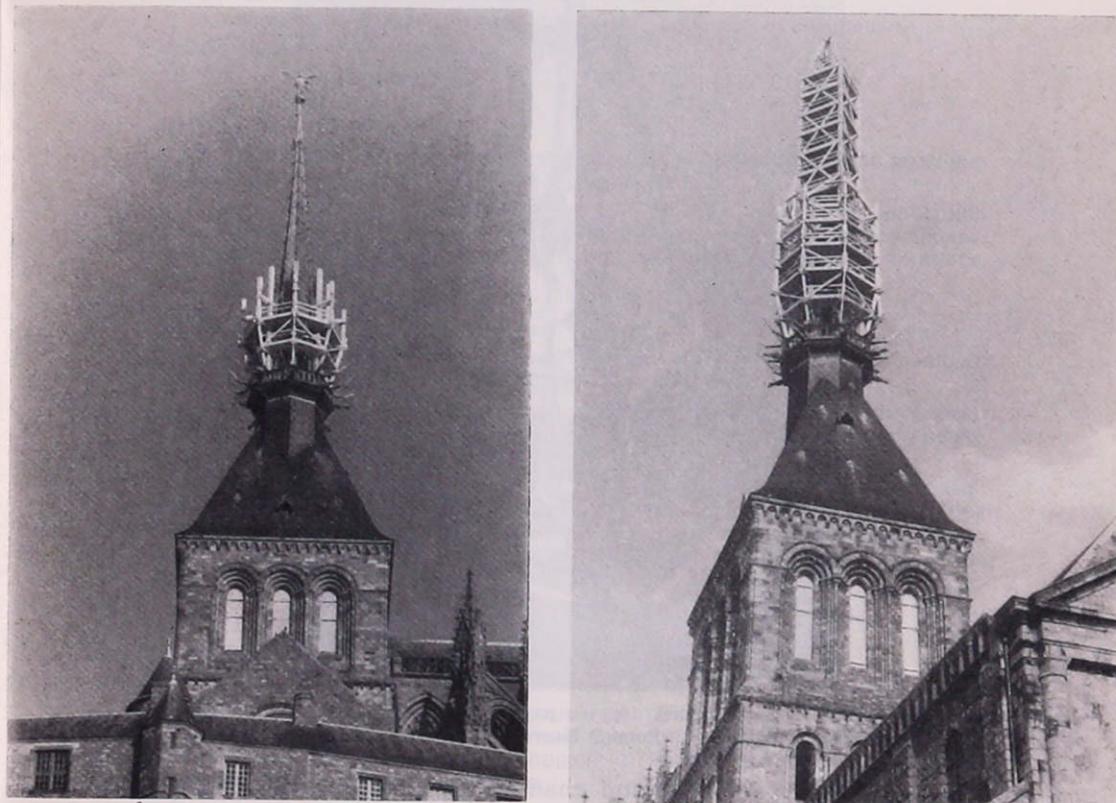
Christofle Herpin, colleteur	Jaques Yvon, serviteur, domestique de messieurs du Mont
Pierres Frenoy, portier et aux gaiges du roy	Guillaume Hubert, leur recapveur
Roger Gerout, chennetier et aux gaiges du roy	Collas Cerquoy, serviteur, comme dessus
Julien Busnel, chennetier et aux gaiges du roy	Julien Bedouyn, serviteur desdits sieurs relligieux
Gabriel Verrenboy, de l'ordonnance et aux gaiges du roy	Pierre Sanney, mandien
Jehan Chastain, de l'ordonnance comme dessus	
Estienne Regnier, de l'ordonnance comme dessus	
Julien Gautier, de ladite ordonnance	
Jehan Marquier, de l'ordonnance dudit lieu	
Symon Corbierres, de l'ordonnance dudit lieu	
Jehan Girart, de l'ordonnance dudit lieu	
Jehan Roger, portier ordinaire	
Robert Le Reverdy, portier ordinaire	
Jehan Estires, tabellion	
Jehan Herpin, tabellion	
Jehan Aches, mandien	
La veufve Thommas Cabin, mandienne	
La veufve Pierres Justin, mandienne	
La veufve Pierres Davy, mandienne	
Jane Lagrande, mandienne	
Jane Limée [ou Linice], mandienne	

Tous les dessus nommés, lesdits Pra et de Lacelle nous ont dit et raporté estre de estat et callitez sy dessus declarées, présens lesdits tesmoyns de l'autre part nommés.

[Signé] J. Estires - J. Herpin

L'ARCHANGE ET LA FLECHE DU MONT-SAINT-MICHEL

M. Pierre-André Lablaude, architecte en chef du Mont-Saint-Michel, nous a expliqué le 25 avril 1985 de quels maux souffrait la statue de saint Michel, œuvre du sculpteur Frémiet, qui couronne la flèche de l'église abbatiale du Mont depuis 1897 (1). Pour atteindre la statue et pouvoir la déposer, un échafaudage en bois a été monté durant l'hiver dernier par l'entreprise



L'échafaudage de la flèche en cours de montage, le 15 février 1987, et à la fin du mois d'avril, quelques jours avant la dépose de la statue de Saint Michel.

Photo : H. Decaëns

Aubert-Labansat de Périers (Manche). Cet échafaudage spectaculaire, qui culmine à 160 mètres de hauteur, a nécessité 60 m³ de bois ! Il va permettre de remettre en état la flèche du XIX^e siècle, construite par Victor Petitgrand, dont certaines feuilles de cuivre doivent être refixées ou remplacées par l'entreprise Marçais.

Quant à la statue, qui pèse environ 500 kg et mesure 4,50 m de hauteur, elle a été déposée par un hélicoptère le 5 mai dernier, en présence du ministre de la Culture et de la Communi-

cation, François Léotard. Elle est maintenant à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Yvelines) où les ateliers de la Fondation Coubertin sont en train de la restaurer. Elle devrait normalement revenir au Mont au cours du mois de septembre prochain.



La statue de saint Michel déposée par un hélicoptère dans les jardins du Nord, le 5 mai 1987. Photo : Roland Sauvé.

A l'occasion de ce grand chantier, la Direction des Affaires Culturelles de Basse-Normandie et la Caisse Nationale des monuments historiques et des sites, ont réalisé une superbe exposition, intitulée « L'Archange et la flèche », qui est installée dans le cellier de la Merveille. Au moment où nous mettons le présent bulletin sous presse, le catalogue de cette exposition n'est pas encore disponible ; à ceux que l'histoire de la restauration des monuments historiques passionne, il donnera des renseignements très précieux sur la flèche de Victor Petitgrand, la statue de Frémiet et le chantier en cours.

Henry DECAENS

(1) *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, bulletin annuel n° 90, année 1985, pp. 13-21.

STATUTS DE L'ASSOCIATION

(Les dernières modifications ont été approuvées par un arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation en date du 9 juillet 1984).

L'Association dite « LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL », fondée en 1911, a pour but la protection du Mont et la conservation de son insularité et de son caractère historique et artistique.

L'Association s'interdit toute discussion politique et religieuse.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège à l'ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL.

ARTICLE 2

L'Association procède à toutes études, toutes démarches et provoque toutes interventions utiles au but ci-dessus défini.

Ses moyens d'action consistent en conférences, mémoires, publication d'un bulletin, encouragement à des propriétaires de maisons anciennes, acquisitions d'objets provenant du Mont, facilités données aux touristes, etc.

ARTICLE 3

L'Association se compose de membres sociétaires et de membres bienfaiteurs agréés par le Bureau du Conseil d'Administration.

Les cotisations annuelles peuvent être relevées par décision du Conseil d'Administration sous réserve d'approbation par la plus prochaine Assemblée générale.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'Association. Ce titre confère, aux personnes qui l'ont obtenu, le droit de faire partie de l'Assemblée générale sans être tenu de payer une cotisation annuelle.

ARTICLE 4

La qualité de membre de l'Association se perd :

1°) par la démission ;

2°) par la radiation prononcée, pour non paiement de la cotisation ou pour motifs graves, par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir des explications, sauf recours à l'Assemblée générale.

ARTICLE 5

L'Association est administrée par un Conseil, composé de 14 membres élus pour 4 ans par l'Assemblée générale et choisis parmi les membres de l'Association. Le renouvellement du Conseil s'effectue par moitié tous les 2 ans.

Le Conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret tous les 2 ans, un Bureau composé d'un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire et un Trésorier. Eventuellement si la nécessité s'en fait sentir un Secrétaire-Adjoint et un Trésorier-Adjoint.

ARTICLE 6

Le Conseil se réunit au moins tous les 6 mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Ils sont transcrits sans blancs ni ratures sur un registre coté et paraphé par le Préfet et son délégué.

ARTICLE 7

Les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Les fonctionnaires rétribués de l'Association assistent avec voix consultatives aux séances de l'Assemblée générale et du Conseil d'Administration.

ARTICLE 8

L'Assemblée générale de l'Association comprend tous les membres de l'Association. Elle se réunit annuellement et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration.

Son bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'Association.

L'inscription d'une question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale pourra toujours être demandée par les membres de l'Association, à condition qu'elle soit soumise préalablement au Conseil, au plus tard dix jours avant la réunion.

ARTICLE 9

Les dépenses sont ordonnancées par le Président. L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Secrétaire général.

Les représentants de l'Association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

ARTICLE 10

Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association, constitutions d'hypothèques sur les dits immeubles, baux excédant neuf années, aliénation de biens dépendant de la dotation et emprunts, ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

ARTICLE 11

Les délibérations du Conseil d'Administration relatives à l'acceptation des dons et legs, ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 901 du Code Civil et les articles 5 et 7 de la loi du 4 février 1901, modifiée par le décret du 4 janvier 1949 et les décrets des 26 septembre 1953 et 20 mai 1955.

Les délibérations de l'Assemblée générale relatives aux aliénations de

biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après l'approbation par arrêté ministériel.

Toutefois, s'il s'agit de l'aliénation de biens mobiliers, et si leur valeur n'excède pas le dixième des capitaux mobiliers compris dans la dotation, l'approbation est donnée par le Préfet.

DOTATION, FONDS DE RESERVE ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 12

La dotation comprend :

- 1°) une somme de 300 F, placée conformément aux dispositions de l'article suivant ;
- 2°) les immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association ;
- 3°) les capitaux provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé ;
- 4°) le dixième au moins annuellement capitalisé du revenu net des biens de l'Association.

ARTICLE 13

Les capitaux mobiliers compris dans la dotation sont placés en valeurs nominatives de l'Etat français, soit en actions nominatives de Sociétés d'investissements constituées en exécution de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et des textes subséquents, ou en valeurs nominatives admises par la Banque de France en garanties d'avance. Ils peuvent être également employés, soit à l'achat d'autres titres nominatifs après autorisation donnée par arrêté, soit à l'acquisition d'immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association, ainsi que des bois, forêts ou terrains à boisser.

ARTICLE 14

Il est constitué un fonds de réserve où sera versée chaque année en fin d'exercice la partie des excédents de ressources qui n'est ni destinée à la dotation, ni nécessaire au fonctionnement de l'Association pendant le premier semestre de l'exercice suivant. La quotité et la composition du fonds de réserve peuvent être modifiées par délibérations de l'Assemblée générale. Ces délibérations doivent faire l'objet, dans le délai de huitaine, d'une notification du Préfet.

ARTICLE 15

Les recettes annuelles de l'Association se composent :

- 1°) de la partie du revenu de ses biens non compris dans la dotation ;
- 2°) des cotisations et souscriptions de ses membres ;
- 3°) des subventions qui pourront lui être accordées ;
- 4°) du produit des libéralités dont l'emploi a été autorisé ;
- 5°) des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente.

ARTICLE 16

Il est tenu au jour le jour une comptabilité deniers par recettes et par dépenses et, s'il y a lieu, une comptabilité matière.

Chaque établissement de l'Association doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'Association.

ARTICLE 17

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'Administration ou du dixième des membres dont se compose l'Assemblée générale, soumise au bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée doit se composer du quart, au moins, des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle ; et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ARTICLE 18

L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins, la moitié plus un des membres en exercice, présents ou représentés.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ARTICLE 19

En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

ARTICLE 20

Les délibérations de l'Assemblée générale, prévues aux articles 17, 18 et 19, sont adressées sans délai au Ministre de l'Intérieur et au Ministre des Affaires Culturelles.

Elles ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR**ARTICLE 21**

Le Secrétaire général doit faire connaître, dans les trois mois, à la Préfecture du département ou à la Sous-Préfecture de l'arrondissement où l'Association a son siège social, tous les changements survenus dans l'administration ou à la direction de l'Association.

Les registres de l'Association et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Ministre de l'Intérieur ou du Préfet, à eux-mêmes ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes, y compris ceux des comités locaux, sont adressés chaque année au Préfet du département, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre des Affaires Culturelles.

ARTICLE 22

Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Affaires Culturelles ont le droit de faire visiter, par leurs délégués, les établissements fondés par l'Association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

ARTICLE 23

Les règlements intérieurs préparés par le Conseil d'Administration et adoptés par l'Assemblée générale, doivent être soumis à l'approbation du Ministre de l'Intérieur et adressés au Ministre des Affaires Culturelles.

**VENTE DE DOCUMENTS
AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

Nous rappelons que l'Association dispose encore de quelques gravures, jadis réalisées par Henri Voisin, et d'exemplaires de certains bulletins anciens.

Ces gravures et ces bulletins sont entreposés dans les locaux que l'Administration des Monuments historiques et la Communauté monastique du Mont ont bien voulu mettre à notre disposition.

Ces documents peuvent être cédés, exclusivement aux Amis du Mont-Saint-Michel, aux conditions suivantes :

— Grandes gravures (l'unité)	180 F
— Petites gravures (l'unité)	60 F
Bulletins :	
— antérieurs à 1939 (pièce)	30 F
— parus entre 1939 et 1960 (pièce)	20 F
— postérieurs à 1960 (pièce)	10 F

**REUNION 1987 AU MONT-SAINT-MICHEL
SAMEDI 26 SEPTEMBRE****COTISATIONS**

Le présent bulletin est envoyé à tous les adhérents actuellement inscrits.

Nous rappelons à ceux-ci que le Conseil d'Administration de l'Association, réuni le 8 avril 1987, a décidé de considérer comme démissionnaires tous ceux qui, après rappel, seront restés trois ans sans régler leur cotisation.

Le montant de la cotisation a été réévalué de la façon suivante par l'Assemblée générale du 8 avril 1987 :

- Membre adhérent : 100 F par an.
- Membre bienfaiteur : 150 F minimum par an.

Nous insistons auprès de nos adhérents pour qu'ils s'acquittent régulièrement de leur cotisation dont le produit est pratiquement la seule ressource de l'Association.

SOMMAIRE

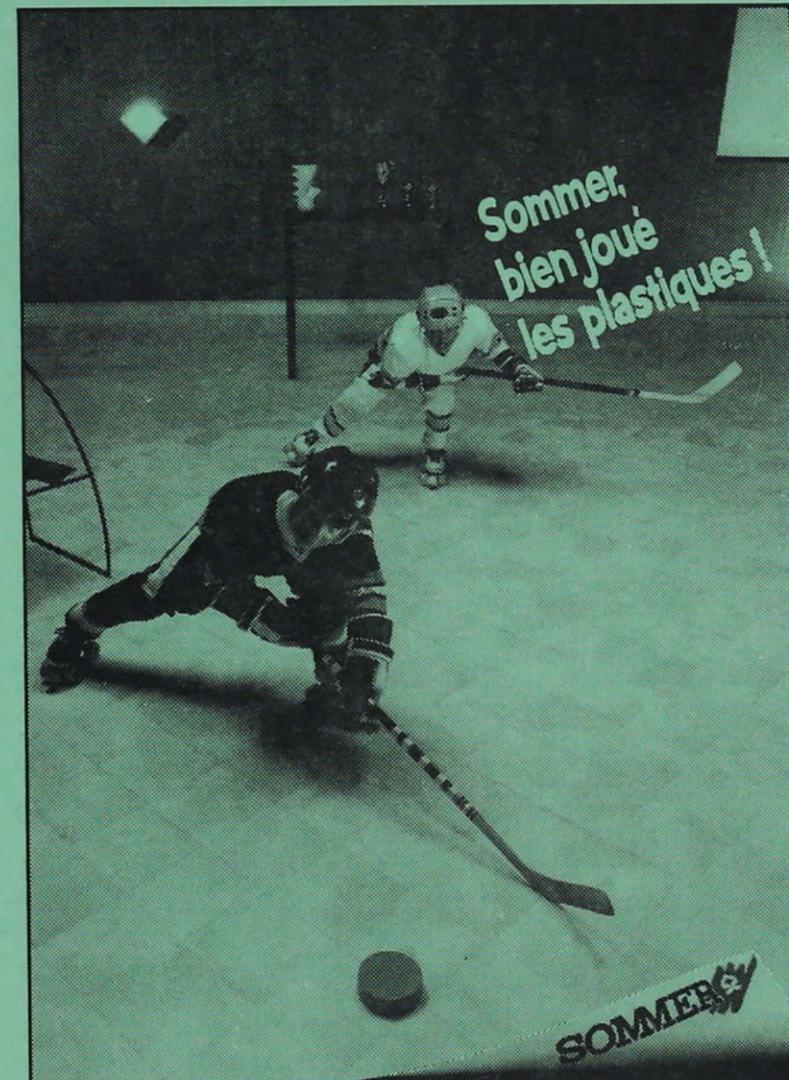
	PAGES
— Réunion du 27 septembre 1986 :	
Allocution du Président	1
— La nuit de l'Abbé Robert, par le Père Bruno DE SENNEVILLE ..	5
— Assemblée générale du 8 avril 1987 :	
Rapport moral	16
Rapport financier	20
Compte rendu de l'Assemblée	21
— Bibliographie	23
— Un dessin de Corot sur le Mont-Saint-Michel, par Henry DECAENS	24
— Viollet-le-Duc et le Mont-Saint-Michel, par Henry DECAENS	27
— La population du Mont-Saint-Michel en 1548, par Michel NORTIER	35
— L'archange et la flèche, par Henry DECAENS	41
— Statuts de l'Association	43
— Vente de documents et cotisations	47

**Compléments
retraite:**
*Du sur mesure
pour continuer
à vivre
à l'aise.*



L'AMI FINANCIER
Caisse d'Épargne Ecureuil d'Avranches

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL
B.P. 9
50170 LE MONT SAINT-MICHEL



SOMMER S. A.

20, Boulevard du Parc, 92521 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
Tél. (1) 46 40 42 30 - Telex 610449 F

Banque de Neuflix, Schlumberger, Mallet



- Siège social** : 3, avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. 47 66 61 11
- Délégation Normandie** : 36, avenue du 6 Juin
14000 CAEN
Tél. 31 84 29 89
- Délégation Bretagne** : 14, quai Duguay Trouin
35000 RENNES
Tél. 99 67 32 67

électricité industrielle



MASSELIN

CAEN

Rue Ampère - CORMELLES-LE-ROYAL

ou B.P. 190 - 14016 CAEN CEDEX

Tél. 31 82 38 66 - Télex 170.344

Rue l'Entre
deux Rochers
50350 DONVILLE-
LES-BAINS
Tél. : 33 50 07 11

Z.I. de la Chevalerie
50000 SAINT-LO
Tél. : 33 05 16 22

télécommunications

